

Conseil de l'enseignement postsecondaire du
Manitoba

Rapport annuel
2009 – **2010**

Manitoba 

Son Honneur l'honorable Phillip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

« L'original signé par Diane McGifford »

Diane McGifford, Ph.D.

Le 09 septembre 2010

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le treizième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010.

La treizième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par la réalisation de plusieurs activités dans le domaine des programmes, des politiques, des finances et de la responsabilisation. En 2009-2010, le Conseil a approuvé une enveloppe de 395 000 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques élargis, ainsi que la somme de 500 600 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer des aspects du système postsecondaire. En plus, dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le Conseil a approuvé un montant de 2 007 700 \$ destiné aux programmes collégiaux.

Le secrétariat du Conseil a continué à faire d'importants progrès dans de nombreuses activités de politique, principalement dans les domaines des soins infirmiers, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes, des frais de scolarité, des révisions de la législation et des programmes, de l'éducation des Autochtones et des technologies de l'apprentissage. Il a également siégé à de nombreux comités. En outre, il poursuit ses travaux en ce qui concerne l'établissement des coûts des programmes, les indicateurs et le cadre stratégique de responsabilisation, divers projets de recherche, la stratégie de gestion des données, les consultations et plusieurs autres projets.

Vous trouverez à l'Annexe B les indicateurs clés de performance du Conseil pour l'année 2009-2010. Les rapports d'évaluation du rendement sont produits chaque année.

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier également vérifié des recettes et des dépenses du Conseil figurent dans ce rapport.

De plus, pour la huitième année consécutive, le *Recueil des statistiques* sur CD-ROM est distribué avec le présent rapport annuel.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

« L'original signé par James Allum »

James Allum

Table des matières

Chapitre 1	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
Chapitre II	12
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	12
2.1 Programmes	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	19
2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil	21
2.1.4 Initiative d'expansion des collègues.....	23
2.2 Activités d'orientation stratégique	31
2.2.1. Cadre de politique.....	31
2.2.2 Opérations stratégiques.....	32
2.2.3 Gestion de l'information	34
2.2.4 Réseaux.....	35
2.3 Finances	38
2.3.1 Budgets de fonctionnement	38
2.3.2 Immobilisations importantes	38
2.3.3 Projets.....	39
2.4 Obligation de rendre compte.....	40
Chapitre III	43
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	43
Responsabilité des états financiers	44
Rapport des vérificateurs.....	45
Chapitre IV	58
Subventions aux universités	58
Subventions aux collèges communautaires.....	60
Subventions - Programmes ACCÈS.....	61
Chapitre V	63
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	63
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	64

Annexe A	65
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i>	65
Annexe B	66
Rapport du rendement – Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	66

Chapitre 1

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Il facilite la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, examine et approuve les programmes offerts dans les universités et les collèges, dispense des conseils et des lignes directrices en matière de politiques au gouvernement, et favorise la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est responsable de l'attribution de fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord (CUN) et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William and Catherine Booth College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, dont un président. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de treize fonctionnaires provinciaux réalise une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et d'atteindre les objectifs établis par le Conseil et par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « [...] de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilisation financière. »

1.3 Planification stratégique

En janvier 2010, les membres et le personnel du Conseil ont participé à une séance animée par un facilitateur pour établir le Plan stratégique triennal (de 2010-2011 à 2012-2013) du Conseil. Celui-ci a approuvé la version définitive du plan en mars 2010. Le personnel a commencé à dresser un Plan d'activités pour chacune des trois années de ce plan stratégique.

Les plans du Conseil intègrent les buts et les priorités qui figurent dans le plan stratégique d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, dans la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba et dans le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes.

Les décisions du Conseil seront

- prises en temps utile;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement ;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents ;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba ;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

Voici les priorités et les objectifs du Conseil pour les trois années du plan stratégique :

Priorité 1 : Renforcer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire

Au cours des trois prochaines années, le Conseil collaborera avec les collèges et les universités pour adopter des mesures visant à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et pour continuer de renforcer la capacité des établissements au moyen de projets d'immobilisations et de programmes améliorés.

Priorité 2 : Orienter le système

À la fin de 2010-2011, et en collaboration avec les établissements postsecondaires, les étudiants, le gouvernement et d'autres intervenants, le Conseil adoptera une vision et une orientation pour le système postsecondaire ainsi qu'un processus de révision constante.

En mars 2011, le Conseil définira son rôle d'intermédiaire ainsi que ses liens avec le gouvernement et les établissements postsecondaires.

Priorité 3 : Améliorer la coordination du système

Le Conseil continuera de collaborer avec les établissements du Manitoba pour établir un système mieux coordonné de transferts de crédits et d'ententes d'articulation qui comprendra notamment la mise sur pied, d'ici mars 2012, d'un site Web interrogeable sur les transferts de crédits.

En mars 2011, et en collaboration avec les établissements postsecondaires, le Conseil formera et dirigera un groupe de travail permanent composé d'intervenants du gouvernement et des établissements pour discuter du choix d'un mécanisme d'assurance de la qualité propre au Manitoba.

En mars 2013, le Conseil élaborera un cadre de reddition de compte à l'appui de son processus d'approbation des programmes, ainsi qu'un cadre de mesure de la performance pour le système postsecondaire.

Des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre du plan d'activités annuel sont établis tous les trimestres et présentés au cours d'une réunion ordinaire mensuelle du Conseil.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La treizième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en lien étroit avec les buts énoncés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. politique;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels ou économiques, ou aux besoins du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Étant donné que les fonds de l'Enveloppe sont limités, chacune des universités a classé par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chacune d'elles par rapport à l'ensemble des demandes reçues, pour faire une utilisation optimale des ressources limitées et se conformer à l'objet susmentionné.

En 2009-2010, dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé la somme totale de 395 000 \$ pour de nouveaux programmes et des programmes élargis. Ces programmes sont notamment les suivants :

Université de Brandon

- ***Bachelor of Arts (Creative Arts), 3 and 4-Year Minors in Creative Writing [baccalauréat ès arts (arts de la création) de 3 et 4 ans avec mineure en création littéraire]***

Le Conseil a approuvé la proposition de l'Université de Brandon d'élargir son programme existant de baccalauréat ès arts (arts de la création) de façon à inclure une mineure en création littéraire de 18 heures-crédits pour le programme de trois ans et une mineure de 24 heures-crédits pour le programme de quatre ans. Le programme permet de répondre à la demande des étudiants qui souhaitent un programme élargi dans ce domaine, améliore et approfondit le volet création littéraire et prépare les étudiants à des carrières

liées à l'écriture, à l'enseignement et à des études plus poussées. Les diplômés posséderont des compétences professionnelles solides pour travailler dans le milieu artistique, notamment le cinéma, le théâtre, la musique, la poésie, les arts médiatiques, les arts du spectacle, l'écriture, les beaux-arts et autres domaines professionnels.

- ***Bachelor of Fine Arts (4-Year General) [baccalauréat en beaux-arts (programme général de 4 ans)]***

Pour offrir une autre option à l'intérieur du programme existant de baccalauréat en beaux-arts de 4 ans (spécialisé), le Conseil a approuvé la mise en œuvre d'une autre porte de sortie pour le programme de baccalauréat en 4 ans de l'Université. L'option supplémentaire permettra aux étudiants qui respectent les exigences du programme actuel, notamment la présentation de thèse et une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3.0, d'obtenir un baccalauréat en beaux-arts (programme général de 4 ans).

- ***Bachelor of Science (Biology) [baccalauréat ès sciences (biologie)]***

L'Université de Brandon a reçu l'autorisation d'établir un nouveau programme de biologie menant à des diplômes de 1^{er} cycle, notamment un programme de 4 ans avec majeure en biologie, un programme de 4 ans (spécialisé) avec majeure en biologie, un programme de 3 ans avec majeure en biologie et une mineure en biologie pour remplacer les majeures et mineures actuellement offertes en botanique et zoologie. Le programme de biologie restructuré permet d'améliorer et de moderniser les cours, fournit une formation de première qualité en sciences biologiques et prépare à des études supérieures d'une façon qui n'existe pas actuellement. Il est conçu pour les étudiants en sciences qui s'orientent vers des études de médecine et autres programmes professionnels connexes, vers des programmes de cycles supérieurs et des carrières universitaires en sciences de la vie, et vers des programmes de postbaccalauréat en éducation, ainsi que pour les diplômés à la recherche d'un emploi dans les secteurs des sciences de la vie et de la biotechnologie.

- ***Bachelor of Arts 4-Year Minor in English [baccalauréat ès arts de 4 ans avec mineure en anglais]***

Le Conseil a autorisé l'Université à élargir son programme de baccalauréat ès arts de 3 ans avec mineure en anglais et à le transformer en un programme de 4 ans afin de répondre aux besoins des étudiants qui suivent un programme de 4 ans avec majeure en anglais, avec ou sans spécialisation. L'élargissement va renforcer le programme d'anglais, donner aux étudiants la possibilité de suivre un programme élargi et devrait attirer un nombre important d'étudiants qui, autrement, suivraient le programme de 3 ans avec mineure en anglais, surtout du fait de l'augmentation continue des inscriptions au programme de baccalauréat ès arts en quatre ans de l'Université.

- ***Bachelor of Indigenous Health and Human Services (baccalauréat en santé des Autochtones et services à la personne)***

L'Université de Brandon a été autorisée à réviser son programme de baccalauréat en counseling des Premières nations et des Autochtones, notamment à changer le nom du programme et à l'appeler *Bachelor of Indigenous Health and Human Services* (baccalauréat en santé des Autochtones et services à la personne). Unique au Canada,

le programme d'études de 1^{er} cycle répond à la demande croissante de préparation aux différences culturelles pour les personnes souhaitant travailler avec et pour les Autochtones dans divers milieux axés sur les services de santé et les services à la personne. L'enseignement présente les perspectives des Autochtones en matière de santé et de bien-être ainsi que les méthodes traditionnelles de guérison, de même que les théories et les compétences occidentales en matière d'intervention. Les diplômés pourront s'engager dans des activités qui incluent le counseling, qui font la promotion de la santé et du bien-être des peuples, des familles et des communautés autochtones en aidant les gens à devenir plus autonomes, en prévenant la dépendance, en renforçant les liens familiaux et en donnant aux individus, aux familles, aux groupes ou aux communautés les outils nécessaires pour fonctionner à nouveau dans la société.

- ***Masters of Psychiatric Nursing [maîtrise ès sciences en soins infirmiers psychiatriques]***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Brandon relative à l'établissement d'un programme de maîtrise en soins infirmiers de deux ans représentant 33 heures-crédits, y compris une thèse, soit le premier programme du genre au Canada. Certains volets en pratique clinique avancée, en administration et en éducation viennent s'ajouter aux cours de base en pratique avancée. Étant donné la forte pénurie de professionnels de la santé mentale dans divers milieux, le programme aide à répondre au besoin de spécialistes cliniciens en santé mentale, de dirigeants et administrateurs qualifiés en matière de services et programmes de santé mentale, et d'éducateurs en soins infirmiers psychiatriques. Il devrait attirer les titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle en soins infirmiers psychiatriques ou ceux qui détiennent un diplôme de premier cycle en soins infirmiers et de l'expérience en prestation de services de santé mentale et qui souhaitent s'orienter vers les soins infirmiers psychiatriques.

La mise sur pied d'un tel programme de maîtrise accroît également la capacité de l'Université de recruter et de garder en poste des enseignants ainsi que des éducateurs qualifiés pour enseigner dans le programme, ce qui assure la durabilité des programmes de soins infirmiers psychiatriques à l'Université. Les diplômés auront la formation nécessaire pour devenir des chefs de file qui prônent l'excellence en pratique clinique avancée et font office d'enseignants, de mentors et de modèles dans le secteur des soins infirmiers psychiatriques et des soins de santé. Ils pourront également se lancer en pratique indépendante ou entreprendre des études de doctorat.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Diplôme en administration des affaires – option Gestion de bureau, année II (Business Administration Diploma Program, Office Management Option, Year II)***

En 2009-2010, le Conseil a approuvé le rétablissement de l'option Gestion de bureau, année II, dans le programme menant au diplôme en administration des affaires, après une suspension provisoire l'année dernière en raison d'inscriptions insuffisantes. Le Collège a demandé ce rétablissement en se fondant sur les résultats d'un sondage de suivi mené auprès d'étudiants vivement intéressés à suivre les cours de cette option, ainsi que sur la forte demande en administrateurs de bureau bilingues dans le monde du travail.

Université du Manitoba

- ***Bachelor of Science in Dental Hygiene, Degree Completion Option [baccalauréat ès sciences en hygiène dentaire, option d'obtention d'un grade universitaire]***

L'école d'hygiène dentaire a été autorisée à offrir une option d'obtention du baccalauréat, de 19 heures-crédits, aux étudiants ayant obtenu le diplôme d'hygiène dentaire après 2008. Le programme d'obtention du baccalauréat permet aux hygiénistes dentaires de répondre plus efficacement aux exigences de la pratique moderne de l'hygiène dentaire et il prépare les étudiants à occuper des postes dans l'enseignement, l'administration, la recherche et l'industrie. Il élimine également des obstacles en préparant les titulaires du baccalauréat en hygiène dentaire à poursuivre des études de cycles supérieurs sans quitter la province. Les diplômés devraient aider à répondre aux besoins des organismes de santé communautaire en matière de santé bucco-dentaire, surtout dans les régions rurales et le nord du Manitoba, ainsi qu'aux besoins des personnes âgées et de certaines populations. Le fait d'offrir une telle option peut également remédier au besoin de plus en plus critique de formation des futurs éducateurs en hygiène dentaire.

- ***Master of Nursing – Program Extension (maîtrise en sciences infirmières – élargissement du programme) – (111 000 \$ de financement permanent provenant des nouvelles initiatives du gouvernement)***

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de soins infirmiers, qui vise à augmenter la capacité de former des infirmières et des infirmiers, le Conseil a approuvé le versement de 111 000 \$ en financement permanent pour appuyer l'élargissement du programme de maîtrise de l'Université du Manitoba et augmenter ainsi de sept le nombre de places. Cette décision s'inscrit dans le contexte de l'augmentation générale du nombre de places dans les programmes de sciences infirmières d'ici 2011-2012. La mise sur pied de programmes de cycles supérieurs dans ce domaine contribue à la formation d'enseignants des collèges et universités ainsi que de spécialistes (infirmières et infirmiers cliniciens spécialisés, éducateurs cliniciens et administrateurs, en plus d'infirmières et infirmiers praticiens). Étant donné le départ en retraite attendu de nombreux enseignants en sciences infirmières ainsi que d'administrateurs et gestionnaires dans la province, l'élargissement du programme contribuera de façon significative à la formation d'enseignants qualifiés pour former la main d'œuvre de demain, au maintien de la formation continue en milieu de travail et à la formation de spécialistes des soins infirmiers pour assurer la qualité des soins aux malades.

- ***Master of Fine Arts (maîtrise en beaux-arts)***

À titre de premier diplôme de cycle supérieur de l'école d'art de l'Université, le programme de maîtrise en beaux-arts renforce la réputation bien établie des programmes de premier cycle, le capital intellectuel et créatif, les ressources techniques et l'expertise artistique de l'école. Il met l'accent sur la création artistique contemporaine, exige la réussite d'un tronc commun de cours en arts plastiques, une thèse théorique et une thèse pratique (exposition en atelier) ainsi que des bases solides en histoire, théorie et pratique de l'art. De plus, du fait que Winnipeg s'est fait connaître à l'échelle nationale et internationale comme ville qui produit certains des artistes les plus imaginatifs et les plus créatifs sur la scène internationale, le programme fait office de centre de recherche

pour les travaux interdisciplinaires ainsi que pour l'exploration des liens entre matérialité, art, design et culture des arts visuels.

Le programme de maîtrise encourage la collaboration créative entre les enseignants et les étudiants de l'école ainsi qu'avec les autres facultés de l'université. Il vise aussi à aider le recrutement et le maintien des effectifs de professionnels qualifiés dans le secteur des industries culturelles de la province. Les diplômés seront bien préparés pour se lancer notamment dans l'enseignement universitaire, la pratique artistique, le travail dans les galeries et musées, l'édition, la publicité, le design, les médias et les communications, ainsi que pour occuper des postes dans les lieux artistiques privés et publics.

- ***Bachelor of Jazz Studies (baccalauréat en études de jazz)***

En 2007-2008, le Conseil a approuvé la demande présentée par l'Université du Manitoba pour établir un programme de baccalauréat en quatre ans, spécialisé en études de jazz, à la faculté de musique. En 2009-2010, il a approuvé la décision de l'Université d'affecter des fonds permanents à la mise en œuvre du programme.

- ***Ph.D. in Native Studies (doctorat en études autochtones)***

Le Conseil a approuvé l'établissement d'un programme de doctorat en études autochtones, le deuxième du genre au Canada, fondé sur l'interdisciplinarité. Le programme est la suite logique de l'expansion constante du département d'études autochtones de l'Université, l'un des départements les plus reconnus dans cette discipline au Canada. À la lumière des besoins grandissants et des contributions potentielles des Autochtones au Manitoba, le programme de doctorat répond au besoin d'augmenter la capacité en ressources humaines autochtones au niveau universitaire, au besoin d'entreprendre des travaux de recherche de première qualité dans divers champs d'étude et au besoin d'universitaires autochtones possédant une formation poussée de cycle supérieur. Les étudiants doivent au moins posséder ou acquérir des connaissances de base dans une langue autochtone ou suivre au moins six heures-crédits d'apprentissage d'une langue appropriée correspondant à leur thèse. Les diplômés devraient trouver des emplois dans le système d'enseignement postsecondaire, dans divers organismes gouvernementaux, dans le secteur privé ainsi que dans des organisations non gouvernementales.

- ***Integrated Doctor of Dental Medicine and Ph.D. in Dental Medicine (programme intégré de médecine dentaire et de doctorat en médecine dentaire)***

En raison du caractère unique de son programme au Canada et s'appuyant sur le succès de l'expérience en recherche dentaire du programme de baccalauréat ès sciences (études dentaires), l'Université du Manitoba a été autorisée à offrir le programme intégré de médecine dentaire et de doctorat en médecine dentaire. Les étudiants possédant les compétences nécessaires pour entreprendre une formation en recherche de haut niveau suivront un programme élargi d'études dentaires cliniques en même temps qu'une formation en laboratoire de recherche (niveau du doctorat). Le programme aidera à remédier à la pénurie importante de chercheurs cliniciens capables de trouver des solutions aux problèmes pertinents et d'appliquer dans la pratique privée les recherches avancées effectuées en laboratoire et sur le plan clinique dans le domaine dentaire. En

plus de contribuer au renouvellement de la recherche et de soutenir l'enseignement des cours de premier cycle dans la province, le programme aidera à susciter l'intérêt des étudiants pour des carrières dans le milieu universitaire ou de la recherche, ce qui est fondamental en prévision de la pénurie critique de professeurs dans les écoles dentaires, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Université de Winnipeg

- ***Interdisciplinary Bachelor Degree in Disability Studies (baccalauréat interdisciplinaire en étude de la condition des personnes handicapées)***

En raison du caractère unique au Manitoba de son programme de premier cycle, qui compte aussi parmi les premiers du genre au Canada et qui correspond au mandat de l'université en matière d'accessibilité et à son engagement à l'égard de l'enseignement novateur, l'Université de Winnipeg a été autorisée à offrir le programme de baccalauréat interdisciplinaire en étude de la condition des personnes handicapées. Le programme peut mener à six grades du premier cycle : baccalauréat ès arts en étude de la condition des personnes handicapées (3 ans, 4 ans et spécialisation) et baccalauréat ès sciences en étude de la condition des personnes handicapées (3 ans, 4 ans et spécialisation). Il attirera les étudiants avec et sans handicaps. Il porte sur l'analyse critique du handicap dans la société et inclut notamment l'étude du handicap en tant que concept social, scientifique, culturel, historique et politique. Tous les programmes menant au baccalauréat font l'équilibre entre la théorie, les méthodes et la pratique pour que les diplômés possèdent une éducation générale en arts et en sciences, et une formation approfondie en étude de la condition des personnes handicapées.

Les étudiants qui s'inscrivent au programme et qui sont titulaires du diplôme de deux ans du Red River College (Disability and Community Support) se verront reconnaître 45 heures-crédits pour le baccalauréat ès arts ou ès sciences et auront l'avantage de terminer leurs études avec à la fois un diplôme collégial et un grade universitaire. Les diplômés du programme auront aussi la possibilité de poursuivre leurs études en s'inscrivant au programme de maîtrise interdisciplinaire en étude de la condition des personnes handicapées qui est offert à l'Université du Manitoba. Ils devraient pouvoir obtenir des postes dans des domaines comme l'enseignement, la recherche, l'élaboration de politiques pour divers échelons du gouvernement, les services sociaux, le secteur à but non lucratif et le secteur des soins de santé.

Université du Manitoba et Université de Winnipeg

- ***Joint Master of Arts Degree Program in Peace and Conflict Studies (programme conjoint de maîtrise ès arts en études sur la paix et le règlement des conflits)***

L'Université du Manitoba et l'Université de Winnipeg ont été autorisées à réaffecter des fonds de façon interne pour établir un programme interdisciplinaire de maîtrise ès arts en études sur la paix et le règlement des conflits, le sixième du genre au Canada. Fondé sur la collaboration, le programme est regroupé dans le Mauro Centre for Peace and Justice du St. Paul's College, à l'Université du Manitoba, et il est aussi lié au College of Arts and Sciences ainsi qu'au Global College, mais aussi au programme de règlement des conflits du Mennon Simons College (Canadian Mennonite University), qui fait partie du

programme de premier cycle en études sur la paix et le règlement des conflits, à l'Université de Winnipeg. Il sera administré sous forme de comité de discipline mixte. Le programme portera sur l'analyse et le règlement des conflits sociaux, la recherche sur le thème de la paix, notamment les travaux qui examinent les origines structurales des divisions, des inégalités et des conflits sociaux, ainsi que les stratégies visant à instaurer et à promouvoir la justice sociale communautaire. Il offrira des possibilités de collaboration entre étudiants et enseignants, en matière de recherche et de pratique, et il resserrera les liens entre les universités du Manitoba, entre les établissements postsecondaires et le gouvernement, et entre les entreprises et les groupes communautaires, ce qui favorisera la recherche et la pratique dans l'avenir.

Les diplômés de ce programme seront bien préparés pour travailler à la résolution de problèmes d'importance internationale, dans divers contextes culturels et avec des collègues d'origines culturelles variées. Ils devraient trouver des postes de spécialistes dans les domaines de la consultation, de l'enseignement et de la recherche au sein d'organisations de défense et à but non lucratif, oeuvrant aux niveaux communautaire, national et international, dans les entreprises, les institutions, les corporations, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que dans les ministères.

Les programmes existants qui suivent, et qui ont été approuvés les années précédentes, ont reçu en 2009-2010 un financement permanent provenant de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Baccalauréat en service social – (428 000 \$ au total; 56 000 \$ en 2009-2010).*

Université du Manitoba

- *Internationally Educated Engineers Qualification Program (IEEQ) [programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger] – (1 039 200 \$ au total; 207 900 \$ en 2009-2010).*

Collège universitaire du Nord

- *Certificate in Teaching Aboriginal Languages (CTAL) [certificat en enseignement des langues autochtones] – (142 100 \$ au total; 131 100 \$ en 2009-2010)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe destinée à la réorganisation du système a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a financé, à titre d'exemple, des projets incorporant les technologies d'apprentissage à la prestation de programmes, des services renforçant les activités destinées à augmenter le taux de participation des Autochtones dans les collèges et les universités, des initiatives favorisant la reconnaissance des acquis ou facilitant le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire.

En 2009-2010, le Conseil a approuvé une enveloppe totale de 500 600 \$ pour le financement de la réorganisation du système.

Sauf indication contraire, tous les projets suivants ont reçu un financement non renouvelable :

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Poste d'instructeur (une année-personne) pour les programmes de baccalauréat ès sciences – 80 000 \$***

En raison des changements aux conditions d'inscription aux programmes de la faculté de sciences de l'Université du Manitoba, le Collège a reçu un financement non renouvelable de 80 000 \$ pour modifier ses programmes de baccalauréat ès sciences de façon qu'ils se conforment aux mêmes exigences. Cela a inclus des fonds pour engager un instructeur (une année-personne) à durée déterminée afin de respecter les nouvelles conditions d'obtention du baccalauréat général ès sciences (3 ans) et du baccalauréat avec majeure mixte en microbiologie et biochimie (4 ans) au Collège.

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné aux étudiants sourds de la faculté de médecine – (800 000 \$ sur quatre ans; 100 000 \$ en 2009-2010)***

Le Conseil a approuvé un total de 800 000 \$ au cours des quatre prochaines années pour renforcer le soutien déjà accordé par l'Université du Manitoba à un étudiant sourd inscrit en faculté de médecine. Le financement couvre essentiellement les coûts importants d'interprétation gestuelle et se répartit ainsi : 300 000 \$ proviennent de l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, 300 000 \$ du Conseil, depuis 2008-2009, et 200 000 \$ du ministère de la Famille et du Logement.

- ***Stratégie de communication pour l'initiative de formation interprofessionnelle (IFI) – (30 000 \$)***

Le Conseil a approuvé le versement non récurrent de 30 000 \$ en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication pour l'initiative de formation interprofessionnelle. En 2007-2008, il a approuvé le versement de fonds pour permettre à l'Université du Manitoba de lancer une IPI (pour une pratique en collaboration centrée sur le patient) visant à créer, à mettre en œuvre et à évaluer des occasions de formation interprofessionnelle à l'aide des programmes d'études de 12 facultés ou départements de soins médicaux et sociaux, afin d'accroître la collaboration entre les professionnels des soins de santé. La stratégie de communication devrait répondre au manque de sensibilisation et de compréhension à l'égard de l'IPI et de l'évolution rapide de ce domaine. Elle inclut l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs activités de communication en collaboration avec le département des affaires publiques de l'Université.

Université de Winnipeg

- ***Maîtrise ès sciences en sciences biologiques, en technologie et en politique publique – (127 613 \$)***

En 2007-2008, le Conseil a approuvé le programme de maîtrise ès sciences de deux ans (avec thèse) en sciences biologiques, en technologie et en politique publique. En 2009-2010, il a autorisé le versement non récurrent de fonds pour du matériel de laboratoire destiné à l'enseignement de cours de biologie moléculaire faisant partie d'un autre volet du programme. Les nouveaux cours prévoient une formation pratique avancée en biologie moléculaire et biotechnologie, un placement de quatre mois en alternance travail-études consacré à la technologie et une formation sur le rôle des politiques publiques, et les conflits associés à leur élaboration, dans l'orientation du développement et de la mise en œuvre de la biotechnologie dans la société. Les diplômés de ce programme seront bien préparés pour travailler dans le milieu universitaire, l'administration publique et l'industrie dans les domaines liés à la biologie, notamment les secteurs émergents de la biothéologie et de la biomédecine.

Assiniboine Community College

- ***Initiative ActiveCampus – (118 000 \$)***

Le Collège a reçu des fonds pour l'achat de deux nouveaux produits technologiques : l'un des composants est l'*ActiveCampus Content Management System College Edition*, qui comporte a) le logiciel *ActiveAdmissions*, qui intègre le système actuel d'information sur les étudiants (*Colleague*), permettant ainsi d'utiliser les données recueillies à partir du site web pour d'autres opérations de communication, notamment l'envoi ciblé de courriels ou les campagnes de publipostage, et b) *ActiveApply*, une méthode conviviale d'inscription en ligne, totalement intégrée au système *Colleague*, avec possibilité de payer par voie électronique de manière sécuritaire.

Le deuxième composant, *ActiveCampus Portal*, regroupe tous les systèmes web en un outil totalement intégré de communication et de collaboration pour le système d'enseignement postsecondaire. La fonction de recherche avancée du portail permet aux étudiants, aux enseignants, aux employés et aux anciens étudiants de trouver facilement

des renseignements – ce qui améliore considérablement la productivité et augmente la satisfaction des usagers.

Red River College

- ***Enhanced Student Support Pilot Program [programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants] – (45 000 \$)***

À la lumière du succès des deux premières phases du programme, le Conseil a approuvé le financement de la troisième et dernière phase du programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants du Red River College. En plus d'augmenter les taux de rétention des effectifs et de réussite scolaire, la dernière phase du projet devrait aider à créer de nouveaux outils et procédés d'évaluation, mieux faire comprendre le rôle de l'évaluation dans la réussite scolaire, créer de nouveaux matériaux pédagogiques pour la prestation d'ateliers sur diverses techniques d'étude, intégrer dans les programmes d'études la prestation de services de soutien scolaire, établir des relations de travail hautement productives et axées sur la réussite scolaire au sein du collège, mettre en œuvre un processus de recherche et de planification visant à faciliter la prise de décisions fondées sur des éléments probants, en ce qui concerne la prestation de services favorisant la réussite scolaire, et offrir des occasions de perfectionnement professionnel par l'expérience à tout le personnel travaillant sur le projet.

2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil

Autres programmes financés par le Conseil

Les autres programmes financés par le Conseil en 2009-2010 sont notamment les suivants :

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné aux étudiants sourds de la faculté de médecine – (800 000 \$ sur quatre ans; 100 000 \$ en 2009-2010)***

Voir la description dans la partie traitant des projets de réorganisation du système.

- ***Programme de baccalauréat en réadaptation médicale (thérapie respiratoire) – (338 000 \$ au total; 63 000 \$ en 2009-2010 et 43 000 en 2010-2011 à titre de financement non récurrent provenant du Conseil, et 189 000 \$ en 2009-2010 et 43 000 \$ en 2010-2011 à titre de financement non récurrent provenant de Santé Manitoba)***

Pour répondre à la nécessité de faire passer de 4,5 à 6,5 le nombre d'équivalents temps plein parmi les enseignants du programme de baccalauréat de trois ans en réadaptation médicale (thérapie respiratoire), en raison du quota maximal de 16 admissions qui atteint chaque année, le Conseil a approuvé un financement non récurrent de 63 000 \$ en 2009-2010 et de 43 000 \$ en 2010-2011, ainsi que les 189 000 \$ en 2009-2010 et les

43 000 \$ en 2010-2011, en provenance de Santé Manitoba. Les fonds approuvés couvrent les salaires et les avantages sociaux de deux ETP supplémentaires, ainsi que le loyer, les fournitures et le matériel nécessaires pour environ 600 heures d'enseignement dans le programme.

Le programme de thérapie respiratoire forme les thérapeutes de façon qu'ils puissent intervenir auprès des personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ou aiguës, et aider aux soins de première ligne pour les affections de gravité moyenne à sévère comme la tuberculose, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la grippe A (H1N1) et le virus H5N1 (de la grippe aviaire), ainsi que l'emphysème et l'asthme.

Université de Winnipeg

- ***Déplacement du programme d'études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville – (28 800 \$ de financement non récurrent en 2009-2010; 110 000 \$ en 2010-2011 et 130 500 \$ de financement permanent en 2011-2012)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Winnipeg visant à déplacer le programme d'études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville du département de politique de l'Université à l'avenue Selkirk, dans le quartier nord de la ville, pour faire en sorte qu'il attire davantage d'étudiants « non traditionnels » comme les Autochtones, les nouveaux arrivants et les résidents du centre-ville. Le déplacement du programme vise à créer un milieu éducatif chaleureux, accueillant et personnalisé et à offrir un soutien scolaire et personnel aux étudiants. Il permettra également d'établir davantage de partenariats avec les organisations éducatives du quartier nord comme le Urban Circle Training Centre, le programme de travail social au centre-ville de l'Université du Manitoba, les écoles secondaires de la division scolaire de Winnipeg et du quartier nord, et les centres d'apprentissage pour adultes, ainsi qu'avec des organisations communautaires, pour mieux répondre aux besoins des étudiants « non traditionnels ».

Le déplacement du programme devrait aussi attirer de plus en plus d'étudiants « traditionnels » qui suivront des études sur les questions urbaines et les quartiers du centre-ville depuis le centre-ville, en compagnie de personnes n'ayant généralement pas fréquenté l'université, et au cœur de la communauté animée du centre-ville de Winnipeg. Les diplômés de ce programme aideront à répondre aux besoins des organisations communautaires du centre-ville de Winnipeg en matière de ressources humaines, et aux besoins des trois échelons du gouvernement, notamment dans les ministères et programmes qui mettent l'accent sur les questions urbaines ou les quartiers du centre-ville, ou les deux.

Collège universitaire du Nord (CUN)

- ***Bachelor of Midwifery (baccalauréat en services de sage-femme) – Élargissement du programme – (400 000 \$ en 2010-2011 et constant)***

À la lumière du succès du programme de baccalauréat en services de sage-femme pour Autochtones (Kanáci Otinawáwasowin Baccalaureate Program – KOBP), mis sur pied en

2006 dans les collectivités du Nord, et en raison de la demande croissante de services de sage-femme partout au Manitoba, le Conseil a approuvé l'ajout de huit places au programme de baccalauréat de quatre ans dans ce domaine, dans le sud du Manitoba. Contrairement au programme basé dans le Nord, qui accepte des candidatures tous les quatre ans, le programme du sud de la province acceptera des candidatures tous les deux ans, au début, pour alléger la pénurie de prestataires de soins maternels. Les diplômées pourront demander à être inscrites au registre du Collège des sages-femmes du Manitoba, être formatrices dans les deux programmes du sud et du nord de la province et travailler dans divers milieux notamment les offices régionaux de la santé, le gouvernement, les hôpitaux, chez les clientes ou dans des maternités.

Programmes approuvés par le Conseil et financés par d'autres sources

- ***Partnerships for Labour Market-Driven Post-secondary Bridge Programs in Manitoba's Post-Secondary Institutions (partenariats favorisant les programmes d'insertion au marché de l'emploi dans les établissements postsecondaires du Manitoba – (130 000 \$ en 2009-2010, 80 000 \$ en 2010-2011 et 87 500 \$ en 2011-2012 provenant du Manitoba Opportunities Fund; 546 500 \$ en 2009-2010, 642 000 \$ en 2010-2011 et 74 000 \$ en 2011-2012 provenant du Foreign Credentials Recognition Fund)***

Le Conseil a approuvé l'affectation de fonds aux programmes d'insertion au marché de l'emploi dans le système d'enseignement postsecondaire, une initiative fédérale-provinciale qui renforce la capacité des établissements postsecondaires du Manitoba. L'initiative aide les collèges et les universités à offrir des programmes-relais de haute qualité pour permettre aux professionnels formés à l'étranger d'avoir accès à l'éducation, à la formation et à l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver des emplois correspondant à leur formation et à leur éducation antérieures. Non seulement cela facilite l'insertion des immigrants hautement qualifiés dans des secteurs économiques à forte demande mais cela améliore aussi la capacité des établissements postsecondaires d'offrir d'autres programmes d'insertion dans l'avenir. Les projets pilotes particuliers seront sélectionnés dans quelques mois.

2.1.4 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise le développement du réseau de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Des plans d'expansion ont ainsi été élaborés avec quatre établissements : le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chacun des établissements par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, pour approbation, tous les nouveaux projets reçus, car c'est à ce dernier qu'incombe le financement des nouvelles activités d'expansion.

En 2009-2010, les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba se sont élevés au total à 2 007 700 \$.

Les programmes de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2009-2010 sont notamment les suivants :

Assiniboine Community College

- ***Instructional Release Time Re: Practical Nursing Conversion (congé d'un instructeur pour activités professionnelles relatives à la conversion du programme de formation d'infirmière auxiliaire) – (85 000 \$)***

Le Conseil a approuvé le versement non récurrent de 85 000 \$ pour le poste d'un instructeur (équivalent temps plein) chargé de convertir à un programme menant à un diplôme le programme de formation d'infirmière auxiliaire menant à un certificat. Cela fait suite à l'autorisation préalable du Conseil permettant au Collège d'accorder des diplômes aux étudiantes qui répondent aux exigences du programme de formation d'infirmière auxiliaire (de 1 800 heures), pour les programmes commençant à partir du 1^{er} juillet 2010 et ultérieurement.

Red River College

- ***Conversion of Nursing Programs to Bachelor of Nursing Accelerated (BNA) Degree Program (conversion des programmes de soins infirmiers en programme de baccalauréat accéléré) – (200 000 \$)***

En 2009-2010, la *Loi sur les collèges* a été modifiée pour autoriser ces établissements à décerner des grades. En conséquence, le Conseil a approuvé le versement de 200 000 \$ dans le contexte de la Stratégie manitobaine en matière de soins infirmiers pour financer la conversion du Programme de diplôme en soins infirmiers (accéléré) et des programmes conjoints de baccalauréat en soins infirmiers en un seul programme de baccalauréat accéléré. La conversion des programmes va dans le sens de l'introduction, par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, de nouvelles compétences obligatoires. Le financement accordé couvre le recrutement du personnel chargé de réviser les programmes d'études existants en prévision du nouveau programme de baccalauréat accéléré.

- ***B. Tech., (Bachelor of Technology) in Construction Management [bacc. tech. (baccalauréat en technologie) spécialisé en gestion de la construction] – [133 000 \$ en 2009-2010 et financement permanent du Conseil; 125 000 \$ en 2009-2010 et 2010-2011 provenant d'Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce (Direction de l'apprentissage)]***

À la suite des modifications apportées à la *Loi sur les collèges*, autorisant les collèges à décerner des grades, le Red River College a reçu l'autorisation d'offrir un nouveau baccalauréat en technologie de quatre ans spécialisé en gestion de la construction, le seul du genre dans la province. Le programme de baccalauréat d'études appliquées comprend huit semestres de cours et trois périodes d'alternance études-travail, ou

stages de six mois chacun, pour obtenir un programme de 44 mois. Ce programme a la particularité unique d'admettre des étudiants aux antécédents variés (formation par étapes, diplômes, grades, compagnons) et de proposer diverses options de fin d'études (certificat, diplôme, grade). Il porte sur quatre domaines : leadership et gestion, recherche appliquée et innovation, science et technologie, et éthique et environnement. L'accent est mis sur trois secteurs principaux de la construction : construction lourde, construction industrielle et commerciale, et construction résidentielle.

Répondant directement à l'expansion rapide de l'industrie de la construction et à la demande grandissante en gestionnaires de la construction au Manitoba, les diplômés seront hautement qualifiés dans les domaines suivants : gestion de projets, devis estimatifs, technologie de l'information, gestion financière et commerciale, gestion d'équipe, règlement de conflits, négociation, supervision et communication. Ils devraient trouver des postes de cadres dans les entreprises de construction du Manitoba, les sociétés d'ingénierie, de design architectural et de gestion travaillant pour les gouvernements fédéral et provinciaux, et pour les administrations municipales, ainsi que dans les sociétés de la Couronne comme Manitoba Hydro. Ils pourront aussi lancer leurs propres entreprises à titre d'entrepreneurs.

Collège universitaire du Nord

- ***Practical Nursing Diploma Program (programme de diplôme de formation d'infirmière auxiliaire – 350 000 \$ de financement permanent)***

Le Conseil a approuvé le versement de 350 000 \$ pour commencer l'élaboration d'un programme de diplôme de formation d'infirmière auxiliaire, d'une capacité de 40 places, dans le nord du Manitoba. Il s'attend à recevoir une proposition de programme complet en 2010-2011.

Programmes des collèges et des universités approuvés par le CEP et qui n'ont pas reçu de financement du Conseil

Assiniboine Community College

- ***Pork Production Manager Program (programme de formation de gestionnaire en production de viande porcine) – réacheminement de fonds***

Le collège a reçu l'autorisation de réacheminer 67 010 \$ destinés à financer le programme de formation de gestionnaire en production de viande porcine pour engager à temps partiel un enseignant chargé d'étudier la faisabilité d'un nouveau programme d'horticulture dans les programmes d'études de 2009-2010. La demande de réacheminement de fonds résulte essentiellement de la diminution importante des inscriptions depuis 2003, de la formation adéquate des gestionnaires actuels, de la maturité du marché de l'emploi pour les gestionnaires en production de viande porcine et du besoin moins important d'accréditation dans cette catégorie professionnelle.

- ***Horticulture Production Certificate (certificat en production horticole)***

À la suite d'une étude de faisabilité sur le bien-fondé d'un nouveau programme d'horticulture, le Conseil a approuvé la demande du collège visant à établir un nouveau programme de certificat en production horticole, le seul du genre au Manitoba, pouvant accueillir 15 étudiants. Le programme offre une formation professionnelle dans quatre secteurs clés : culture en serre, pépinières, fruits et légumes, et parcs et paysagisme. Il nécessite deux périodes d'études et un placement de quatre mois en alternance études-travail représentant 600 heures de formation. Les diplômés posséderont une solide formation pratique et des compétences en production horticole, et ils seront bien préparés pour travailler en milieu rural ou urbain. Ils bénéficieront de débouchés dans les secteurs suivants : serres et pépinières, production et transformation des aliments, recherche appliquée, gestion des parcs publics et aménagement des paysages.

- ***Authority to Grant Diploma Credentials in Practical Nursing (autorisation de décerner des diplômes de formation d'infirmière auxiliaire)***

L'Assiniboine Community College a reçu l'autorisation du Conseil pour décerner des diplômes de formation d'infirmière auxiliaire à toutes les étudiantes qui répondent aux exigences du programme de formation de 1 800 heures, pour les programmes commençant à partir du 1^{er} juillet 2010 et ultérieurement. L'approbation du Conseil coïncide avec la décision du gouvernement de convertir tous les programmes de formation d'infirmière autorisée menant à un diplôme à des programmes de baccalauréat, à compter de septembre 2010.

- ***Heavy Duty Equipment Technician Certificate Option (option du certificat de technicien d'équipement lourd)***

Le Conseil a autorisé le collège à offrir l'option d'un certificat de 66 crédits à l'issue de la première année d'un programme de deux ans menant au diplôme de technicien d'équipement lourd. L'option du certificat offre un titre de compétence de niveau collégial aux étudiants qui décident, à la fin de la première année, de rester au travail dans le cadre d'un placement en alternance études-travail. Le collège a l'intention de demander que le programme de certificat d'un an soit reconnu comme équivalent à la formation en école d'apprentissage du premier niveau de technicien d'équipement lourd de la Direction de l'apprentissage du gouvernement du Manitoba. L'option du certificat correspond à d'autres programmes de certificats préprofessionnels actuellement offerts au collège.

- ***Environmental Technologies Diploma (diplôme de technologies environnementales)***

Le collège a été autorisé à modifier ses programmes existants menant au diplôme de technologies environnementales en système d'information géographique (SIG) et au diplôme de gestion des terres et des eaux pour établir le nouveau diplôme de technologies environnementales. Le nouveau programme inclut un tronc commun de 30 crédits au premier trimestre et le choix d'une spécialisation de 105 crédits en SIG ou en gestion des terres et des eaux. Le programme modifié reflète les normes professionnelles courantes prévues au niveau national pour des programmes similaires,

donne plus de temps et d'information aux étudiants avant de décider d'une voie professionnelle, permet des emplois du temps plus efficaces, réduit les coûts indirects liés à l'administration des cours et à l'entretien, et simplifie les activités de communication et de marketing des employeurs, des diplômés et des futurs étudiants.

- ***Re-direct of Northern Nursing Funds (réacheminement de fonds destinés aux programmes de formation en soins infirmiers dans le Nord)***

Le Conseil a autorisé le collège à réacheminer 265 000 \$ destinés aux programmes de formation en soins infirmiers dans le Nord pour mettre en place des contingents d'infirmières auxiliaires dans six communautés autochtones. Les six contingents ont été établis à Selkirk, The Pas, West Region Tribal Council, Ebb and Flow First Nation, Nelson House et Oxford House. Ils ont été financés en 2009-2010 et en 2010-2011 en partenariat avec le gouvernement provincial (Emploi Manitoba), le gouvernement fédéral ainsi que plusieurs intervenants de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones.

- ***Construction Electrician Certificate (certificat d'électricien d'installation) – Élargissement du programme***

En réponse à la demande accrue d'électriciens d'installation et d'apprentis-électriciens au Manitoba, le Conseil a autorisé le collège à élargir son programme de certificat préprofessionnel d'électricien d'installation en prévoyant 15 places supplémentaires au campus Parkland de Dauphin, à compter de septembre 2010. Étant donné que la demande de participation au programme a constamment dépassé de loin les 15 places prévues lorsqu'il a été créé en 2000 au campus de Brandon, l'élargissement permet de former davantage d'étudiants au métier en forte demande d'électricien d'installation. En plus de servir la région de Dauphin, le programme élargi offre des possibilités de formation aux communautés des Premières nations avoisinantes dont les membres représentent une gros pourcentage de la population étudiante dans la région des Parcs.

Red River College

- ***Union Bank Tower (édifice de la Union Bank)***

Le Conseil a approuvé plusieurs initiatives se rapportant à la proposition du Red River College d'acquérir l'édifice historique de la Union Bank pour y établir un centre de formation en arts culinaires et tourisme d'accueil, des bureaux, des laboratoires et des salles de classe ainsi que des logements pour étudiants. Ces initiatives incluaient notamment la demande du collège concernant l'acquisition gratuite de l'édifice de la Union Bank et des biens-fonds connexes, fondée sur une évaluation indépendante de la propriété, sur un plan d'affaires énonçant les prévisions des mouvements de trésorerie et l'étendue révisée du projet, ainsi que sur des activités de planification architecturale et conceptuelle menant à une estimation de type A pour les locaux de résidence dans l'édifice.

- ***Pre-Employment Construction Trades Program (programme de formation préalable à l'emploi pour les métiers de la construction)***

À la lumière des résultats positifs d'un projet pilote, le Conseil a autorisé le collège à terminer la conversion permanente des programmes de formation préalable à l'emploi (en menuiserie, en construction électrique et en plomberie) de deux périodes de neuf mois pour chaque métier et par année d'études en quatre programmes de cinq mois par année d'études, de façon à offrir des programmes à deux fois plus d'étudiants chaque année. Cela fait suite à l'autorisation du Conseil, l'année dernière, de raccourcir les programmes de formation préalable à l'emploi en attendant les résultats du projet pilote. Le collège a aussi été autorisé à convertir ses autres programmes pour métiers de la construction (neuf mois) en deux sessions de cinq mois. Les changements apportés au programme vont aider à enrayer la pénurie de travailleurs qualifiés, à répondre aux inquiétudes des entreprises et de l'industrie, à réduire le temps d'attente des candidats et à augmenter les taux de réussite.

- ***Wood Products Manufacturing Technology Programs (programmes en technologie de la fabrication d'articles en bois) – modifications des programmes***

Le Red River College a reçu l'autorisation de convertir son programme de 32 mois en technologie de la fabrication d'articles en bois en un programme de 20 mois menant à un diplôme en ébénisterie et travail du bois et en un programme de quatre mois menant au certificat. Le programme raccourci permet au collège de former un plus grand nombre de personnes de façon à remédier à la pénurie d'ouvriers qualifiés dans l'industrie de la fabrication, et à réduire le temps d'attente des candidats qui souhaitent accéder à une carrière d'ébéniste ou de travailleur du bois. Les étudiants qui terminent le 1^{er} semestre du certificat peuvent choisir entre le programme d'apprentissage en ébénisterie qui leur fait obtenir l'agrément de niveau 1, suivre le 2^e semestre leur permettant d'obtenir le diplôme en technologie du travail du bois (avec un placement en alternance études-travail) à la fin du 4^e semestre, ou bien entrer directement sur le marché du travail avec des compétences pratiques en atelier. Du fait de la croissance rapide de l'industrie de la construction au Manitoba, au cours des cinq dernières années, les diplômés devraient aider à combler la pénurie d'ébénistes et de travailleurs du bois qualifiés.

Collège universitaire du Nord

- ***Use of One-Time Surplus Funding for Capital Projects (utilisation de fonds excédentaires non récurrents pour des projets d'immobilisations)***

Le Conseil a approuvé la demande du CUN d'utiliser de façon non récurrente 119 800 \$ de ses propres ressources pour aider à payer les coûts de fonctionnement liés aux déplacements, au personnel de soutien, à l'équipement ainsi qu'à d'autres dépenses se rapportant aux projets d'immobilisations du Collège aux campus de Thompson et The Pas.

- ***Use of One-Time Surplus Funding for Regional Centre Director (utilisation de fonds excédentaires non récurrents pour le poste d'un directeur de centre régional)***

Les 12 centres régionaux du CUN étant répartis sur une vaste étendue géographique, il est très difficile de veiller à la coordination, à la dotation et à la gestion des programmes postsecondaires, ainsi que de prêter attention à la réussite des étudiants. Pour remédier à ces difficultés, le CUN a été autorisé par le Conseil à utiliser de façon non récurrente 70 300 \$ de ses propres ressources, en 2009-2010 et en 2010-2011, afin d'engager un directeur de centre régional pour une durée de deux ans.

- ***Use of One-Time Surplus Funding for Regional Centre Operations (utilisation de fonds excédentaires non récurrents pour le fonctionnement des centres régionaux)***

Le Conseil a autorisé le CUN à affecter 402 600 \$ de ses propres ressources au financement des activités de fonctionnement à Oxford House et Grand Rapids, les deux nouveaux centres régionaux du CUN qui ont ouvert leurs portes en 2007-2008.

- ***Grand Rapids Regional Centre (centre régional de Grand Rapids) – réaffectation de fonds***

Le Conseil a autorisé le CUN à réaffecter 215 000 \$ de ses propres ressources à la construction de locaux d'enseignement et de logements pour instructeurs au centre régional de Grand Rapids. Les locaux d'enseignement et les logements permettent d'offrir des programmes postsecondaires à un plus grand nombre d'étudiants de la collectivité.

- ***Construction of Teaching Facility to House a Mining Academy in Flin Flon (construction de locaux d'enseignement pour accueillir une école de formation à l'exploitation minière à Flin Flon)***

Le CUN a été autorisé à réaffecter 500 000 \$ de ses propres ressources pour financer les coûts de construction de nouveaux locaux d'enseignement de 2 000 pieds carrés destinés à accueillir une école de formation à l'exploitation minière, à Flin Flon. En plus du CUN, plusieurs intervenants dont l'industrie minière, Apprentissage Manitoba, Perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie, le Comité du Cabinet chargé du développement économique communautaire, la Ville de Flin Flon et le Fonds d'adaptation des collectivités, administré par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ont participé conjointement à l'établissement de cette école à Flin Flon. L'établissement devrait donner des occasions de recherche et de formation dans plusieurs secteurs de l'exploitation minière notamment la géologie, l'ingénierie et les études environnementales.

- ***Student Support Fund (fonds de soutien aux étudiants)***

Le CUN a été autorisé à dépenser les 600 000 \$ de son fonds de soutien aux étudiants pour répondre à des besoins particuliers concernant la réussite scolaire, le maintien des effectifs et les résultats. Les huit propositions dont le financement a été approuvé sont les

suivantes : recherche sur le soutien aux étudiants et le développement, pour créer des données de référence sur le recrutement et le maintien de la population étudiante, soutien administratif au département de recherche de l'établissement, soutien à la vie en résidence, pour aider à planifier et à faciliter les activités de loisirs et les manifestations culturelles destinées aux étudiants habitant en résidence, un poste de conseiller, un poste d'instructeur chargé du soutien aux études, un poste de conseiller pédagogique, des services de soutien à l'apprentissage en laboratoire et trois postes d'auxiliaires d'enseignement.

- ***Purchase of Former Greek Orthodox Church in Thompson (achat de l'ancienne église orthodoxe grecque à Thompson)***

Le Conseil a autorisé le CUN à dépenser 300 000 \$ de ses propres ressources pour acheter une ancienne église orthodoxe grecque en vue d'agrandir le nouveau campus de Thompson.

Collèges chargés d'offrir des programmes de formation d'infirmière auxiliaire

Le Conseil a approuvé un changement de politique pour les établissements chargés de former des infirmières auxiliaires dans la province. En vertu de ce changement, le mandat exclusif de l'Assiniboine Community College d'offrir de tels programmes de formation a été remplacé par une formule de prestation régionale. Aux termes de la nouvelle politique, l'Assiniboine Community College offrira des activités de formation d'infirmière auxiliaire dans le sud du Manitoba avec un budget de base, le Collège universitaire du Nord proposera cette formation dans le nord du Manitoba et le Collège universitaire de Saint-Boniface formera des infirmières auxiliaires francophones dans toute la province, également avec un budget de base.

2.2 Activités d'orientation stratégique

Pendant l'exercice, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités d'orientation stratégique dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ces activités s'inscrivent dans des catégories générales associées à l'élaboration d'un cadre de politique, aux opérations stratégiques, à la gestion de l'information et à la participation, dans un certain nombre de secteurs différents, à des activités de réseautage d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

2.2.1. Cadre de politique

Le cadre de politique du Conseil inclut la législation se rapportant au système d'enseignement postsecondaire, le cadre de responsabilités du ministre, les règlements du Conseil ainsi que les politiques et procédures. Collectivement, ces instruments de politique aident à orienter le système d'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Nouvelles lois et lois modifiées

Le Conseil appuie les modifications législatives qui se rapportent au système public d'éducation postsecondaire et gère les processus connexes. Au cours de l'exercice, il a ainsi appuyé les lois suivantes :

1. La *Loi modifiant la Loi sur les collèges*, en ce qui concerne le pouvoir des collèges de conférer des grades.
2. La *Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface*, en ce qui concerne le pouvoir du Collège de conférer des grades.
3. La *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord*, en ce qui concerne la structure de gouvernance ou l'institution.

Baccalauréats des collèges

En avril 2009, le gouvernement a modifié la *Loi sur les collèges* ainsi que la *Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface* pour donner à tous les collèges du Manitoba le pouvoir de décerner des grades. De type « baccalauréats d'études appliquées », les programmes menant à un grade visent à offrir aux étudiants du Manitoba des programmes d'études élargis dans des domaines techniques et professionnels. En réponse à ce nouveau pouvoir des collèges de conférer des grades, le Conseil a adopté en septembre 2009 un nouveau formulaire de proposition de programme destiné à étudier tous les nouveaux programmes collégiaux menant à un grade. Ce nouveau formulaire exige que les collèges fournissent au Conseil des renseignements sur les caractéristiques des programmes d'études appliquées menant à un grade.

Cadre de responsabilités du ministre

Le Conseil a continué de collaborer avec Enseignement postsecondaire et Alphabétisation à l'élaboration du cadre de responsabilités établi par le ministre, conformément au paragraphe 4 b) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. Ce travail devrait s'achever en 2010-2011.

Règlements

Deux règlements supplémentaires ont été rédigés en 2009-2010 (pouvoir de signature et fonctions du secrétaire) mais ils sont en attente de l'approbation du cadre de

responsabilités du ministre. Au total, le Conseil dispose actuellement de deux règlements approuvés.

Politiques et procédures

En 2009-2010, Le Conseil a approuvé la politique relative à la délégation des pouvoirs d'autorisation du ministre en vertu du paragraphe 3(2) de la *Loi sur l'attribution de grades*. Cela porte à cinq le nombre total de politiques et procédures approuvées par le Conseil.

2.2.2 Opérations stratégiques

Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC)

Le crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC) a été annoncé dans le budget provincial de 2003, dans le cadre de la série de crédits d'impôt pour l'enseignement coopératif et l'apprentissage, afin d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le contexte de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives de l'enseignement coopératif. Ainsi qu'il a été annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

En 2009-2010, le Conseil a approuvé 948 demandes de stages en milieu de travail dans le cadre de l'enseignement coopératif.

Utilisation du terme « université » en vertu de la Loi sur l'attribution de grades

En décembre 2006, l'Assemblée législative du Manitoba a déposé la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* dont certaines dispositions attribuaient au ministre la responsabilité de l'approbation de l'utilisation du terme « université » dans l'appellation d'une entreprise ou dans une publicité. En 2007, conformément à la *Loi*, le ministre a délégué cette autorité au CEP. En janvier 2009, le CEP a approuvé une politique qui aide le Secrétariat à analyser les demandes relatives à l'utilisation du terme « université » dans les cas susmentionnés. Le Secrétariat prépare cette analyse et présente les données recueillies au CEP pour lui faciliter la prise de décision.

En 2009-2010, le CEP a appliqué la politique dans les cas suivants :

1. William and Catherine Booth College (Booth College) a demandé que le CEP lui permette d'utiliser le terme « université » dans sa publicité. Le CEP a approuvé la demande. Pour en arriver à sa décision, il a signalé le fait que le Booth College était établi depuis 26 ans au Manitoba. Fait plus déterminant toutefois, le CEP a estimé que l'utilisation du terme « université » dans la publicité de ce collège correspondait à l'intention de l'Assemblée législative du Manitoba lors de son adoption de la loi constitutive du Collège (*The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Act*). Plus précisément, le CEP a noté que le paragraphe 1.1 de la *Loi* résumait les objectifs et la mission de l'établissement, à savoir que le Collège allait fournir un enseignement, une éducation et une formation de niveau universitaire. Le CEP a envoyé une lettre au Booth College

pour l'aviser de sa décision et donner les raisons motivant l'approbation de la demande.

2. Une autre demande du Booth College a porté sur le changement de nom de l'établissement de façon à inclure le terme « université ». Le CEP n'a pas pris la demande en considération du fait que le collège a été constitué en vertu d'une loi privée. Il a indiqué au collège qu'il fallait que ce dernier obtienne une modification à sa loi constitutive, soit *The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Act*. C'est ce que le collège a fait en s'adressant à un député de l'Assemblée législative.
3. La Université of Manitoba Graduate Students Association (UMGSA) a demandé au CEP qu'il l'autorise à utiliser le terme « université » dans son appellation. L'UMGSA, qui avait été constituée antérieurement avec un simple numéro d'entreprise, voulait se constituer au Manitoba sous son appellation courante (The UMGSA). Le CEP a étudié la demande et estimé que l'utilisation de ce nom était appropriée, et que la demande officialisait un nom d'organisation bien connu qui était associé à l'Université du Manitoba depuis un certain temps. Le CEP a donc approuvé la demande et l'UMGSA a été avisée par écrit de la décision.
4. Une entreprise privée a proposé au CEP de créer une université privée qui attribuerait des grades dans le domaine des sciences infirmières et autres domaines connexes de la santé. Le CEP a remarqué que la demande portait non seulement sur l'utilisation du terme « université » dans un nom d'entreprise mais aussi sur l'autorisation d'attribuer des grades, ce qui ne fait pas partie de la politique du Conseil. Le CEP a commencé à collaborer avec l'entreprise privée pour obtenir des renseignements lui permettant de conseiller le gouvernement sur la création éventuelle d'un nouvel établissement capable d'attribuer des grades. A la fin de 2009-2010, l'entreprise a avisé le CEP qu'elle réexaminait son dossier et qu'elle allait décider si elle allait ou non soumettre la demande.
5. Le CEP a reçu une demande du Providence College and Seminary (PCS) relative à l'utilisation du terme « université » dans son appellation et dans de la publicité. Il a approuvé l'emploi de ce terme dans la publicité. Pour en arriver à cette décision, le Conseil a tenu compte des éléments suivants : le PCS existe au Manitoba depuis 1925; il reçoit une petite subvention du Conseil depuis 1998 ; il est désigné dans le contexte du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba ; il a été constitué en vertu d'une loi ; il est autorisé à attribuer des grades dans le cadre de la *Loi sur l'attribution de grades* ; il a conclu des ententes d'articulation avec les universités publiques du Manitoba et il offre des programmes de premier cycle que le comité de formation et d'accréditation du personnel enseignant d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba juge acceptables pour l'accréditation des enseignants. Dans ses délibérations, le CEP a estimé que ces éléments étaient convaincants par rapport aux lignes directrices concernant l'utilisation du terme « université » dans le cadre de la publicité. En 2009-2010, il n'a pas étudié la demande du collège visant l'utilisation du terme « université » dans son appellation.

Examens opérationnels et organisationnels des collèges

Le CEP était chargé de procéder aux examens opérationnels et organisationnels du Collège universitaire du Nord, en vertu de la *Loi sur le Collège universitaire du Nord*, et du Conseil lui-même, en vertu de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. En se prévalant de l'autorité qui lui a été déléguée par le ministre, il a continué l'examen opérationnel et organisationnel des collèges conformément à l'alinéa 16(i) de la *Loi sur les collèges*. De tels examens aident à vérifier si l'organisation et les activités de ces organismes continuent de correspondre à leur mandat.

Examen de la propriété des établissements collégiaux

En 2008 et 2009, le CEP a obtenu les points de vue des collèges pour ce qui est de transférer la propriété des établissements du gouvernement (Infrastructure et Transport Manitoba) aux collèges eux-mêmes. Il se tient à la disposition des collèges et du ministère pour évaluer les options en tenant compte des exigences à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan de la formation.

Campus Manitoba

Le CEP continue de collaborer avec tous les intervenants, y compris le gouvernement, pour évaluer les recommandations formulées dans le *Nordman Report*.

Politique des frais de scolarité

Le Conseil a collaboré avec le gouvernement et les établissements postsecondaires afin d'appliquer le plafond de 4,5 % qui a été fixé pour les frais de scolarité. Il s'est également penché sur les frais pratiqués par les établissements en région et ce travail se poursuit actuellement.

Accords de formation interprovinciaux

Le CEP a administré des accords de formation interprovinciaux avec l'Université de la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest (médecine vétérinaire), avec l'Université de Waterloo et l'Ontario (optométrie), et avec le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) et l'Alberta (médecine nucléaire).

2.2.3 Gestion de l'information

Initiative en développement de carrière

Le CEP a siégé au groupe de travail sur la Stratégie de développement de carrière et à un sous-comité qui participe à l'élaboration de l'Initiative.

Initiative de collecte de données

Le Conseil a travaillé avec la Direction de la politique et de la planification d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba à l'élaboration d'une stratégie de collecte de données pour le secteur de l'enseignement secondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. L'élaboration de cette stratégie se poursuivra au cours des prochaines années, notamment avec l'adoption d'une modification à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. La stratégie vise à renforcer l'efficacité de la collecte de données, la capacité du CEP à remplir ses fonctions, ainsi que la reddition de compte et la production de rapports.

Analyse de l'environnement

Dans le cadre de ses activités de planification stratégique, le CEP a préparé une analyse de l'environnement pour examiner le milieu postsecondaire au Manitoba.

2.2.4 Réseaux

Réseau des gestionnaires de mesures d'urgence dans le système postsecondaire

Le réseau a été créé en 2007 et le CEP en fait partie depuis ce temps-là. En 2009-2010, le comité s'est essentiellement concentré sur les mesures de prévention et le partage de renseignements relatifs au virus de la grippe A (H1N1). Il a également communiqué avec les établissements ayant connu des situations d'urgence, par ex. dans le cas de l'incendie du bâtiment Duff Roblin, à l'Université du Manitoba, et de l'incendie du campus du Collège universitaire du Nord à Thompson.

Éducation des Autochtones au Manitoba

Le Conseil a participé avec de hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et avec des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des débouchés éducatifs des Autochtones dans le système d'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Groupe de direction du programme ACCÈS

Le Conseil a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement

Le Conseil a orienté les activités du Comité, offert son soutien et participé à l'élaboration de lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

Programmes d'insertion au marché de l'emploi dans les établissements postsecondaires

En partenariat avec les établissements postsecondaires, le Conseil a participé à une initiative fédérale-provinciale pour améliorer l'intégration des professionnels immigrants à la population active du Manitoba.

Groupe de liaison en éducation de la santé

Le Conseil a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers

Le secrétariat a représenté le Conseil et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des soins infirmiers et sur les questions de l'offre et de la demande.

Forum sur les ressources humaines du secteur de la santé dans l'Ouest

Le Conseil a travaillé en collaboration avec les membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest pour trouver des solutions aux questions entourant les ressources humaines du secteur de la santé dans l'Ouest canadien.

Renforcement des capacités pour l'évaluation des infirmières et infirmiers formés à l'étranger

Le Conseil a représenté le Manitoba dans le cadre de ce projet.

Groupe de travail fédéral-provincial sur les titres de compétence pour l'accès aux professions

Le Conseil a siégé au comité de travail chargé d'examiner les demandes de modification des titres de compétences pour l'accès aux professions paramédicales. Pour la première fois, un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail. Les propositions concernant les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et les physiothérapeutes ont été examinées dans le cadre de ce processus.

Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP)

Le Conseil a participé au FIPCCP en qualité de membre.

Comité consultatif pour le Western College of Veterinary Medicine

Le Conseil a siégé au comité consultatif.

Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre son soutien.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)

Le CEP a fait partie des comités du CMEC suivants : le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits, le groupe de travail sur la capacité financière et le Comité des sous-ministres adjoints à l'enseignement postsecondaire.

Santé et sécurité au travail

Le Conseil a siégé au comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel (CCETP)

Le Conseil a siégé au Comité directeur formé de représentants du gouvernement, des collèges, du milieu des affaires, du milieu de l'éducation et de la communauté qui participent à l'orientation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP).

Affiliation et participation à des organisations nationales

Le Conseil a siégé à l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), à l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et à l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC). En automne 2009, il a présenté une communication à l'ACPRI sur le sondage de 2008 sur les débouchés offerts aux diplômés du Manitoba.

Budgets sommaires

En collaboration avec le ministère des Finances, les universités et les collèges, le Conseil a communiqué les activités consolidées des universités du Manitoba, de Winnipeg et de Brandon, du Collège universitaire de Saint-Boniface, du Collège

universitaire du Nord, du Red River College et de l'Assiniboine Community College dans le périmètre comptable du gouvernement. La mise en œuvre des budgets sommaires est conforme aux exigences de déclaration formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

2.3 Finances

Processus de prévisions budgétaires

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités et des collèges communautaires a débuté en juin 2008. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2008; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2009. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Immobilisations importantes

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités relatives aux immobilisations importantes a également débuté en juin 2008. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins de subventions pour immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre la demande de prévisions.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et de la distribution de subventions pour immobilisations importantes aux universités seulement. Depuis 1998-1999, il emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus cruciaux. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite fourni des avis dont le Conseil s'est servi pour allouer les fonds disponibles aux projets de financement d'immobilisations importantes des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les grands projets d'immobilisations des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au CUN au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des grands projets d'immobilisations a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2009-2010, mentionnons :

Université de Brandon

- Calfeutrage extérieur – Brodie Building
- Remise en état de la toiture

Université du Manitoba

- Modernisation du système de prévention des incendies
- Modernisation des enveloppes de bâtiment
- Remplacement des fenêtres
- Élimination des poussières d'amiante

Université de Winnipeg

- Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation – Wesley Hall
- Renouvellement du système de vidéosurveillance sécuritaire
- Remise en état de la toiture – Entrée principale de Centennial Hall

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

2.4.1. Contrôle de la performance du système

Indicateurs

Les établissements secondaires ont continué de communiquer au CEP les indicateurs de réussite des étudiants, qui renseignent notamment sur les inscriptions selon le statut socioéconomique, les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités.

Établissement des coûts des programmes

Depuis 1997, les établissements ont fait état des coûts de leurs programmes selon une méthode commune. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès de ces établissements.

Plaintes d'étudiants

Chaque année, le Conseil reçoit des plaintes d'étudiants en ce qui concerne leurs expériences dans le système postsecondaire. Il est important de noter qu'il ne peut intervenir au nom d'un étudiant en cas de problème avec un établissement. En effet, la capacité du Conseil de s'ingérer dans les affaires internes d'un établissement postsecondaire est limitée. Aux termes du paragraphe 3(2) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, « Le Conseil ne peut, dans l'exercice de son mandat, porter atteinte :

- a) au droit fondamental des universités et des collèges de définir leurs politiques et leurs normes;
- b) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de l'établissement de critères d'admission ou d'obtention des diplômes;
- c) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de la nomination du personnel. »

Les préoccupations doivent être adressées à l'établissement en question, notamment par l'intermédiaire du défenseur des intérêts des étudiants, de l'ombudsman, de l'association des étudiants et d'autres procédures d'appel établies dans l'établissement. Cependant, les étudiants se plaignent quand même auprès de leur gouvernement au sujet de leurs expériences dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces plaintes sont présentées directement au CEP ou bien lui sont adressées par un autre bureau du gouvernement.

Les plaintes sont reçues par téléphone, par courriel et par lettre. En 2009-2010, un total de 35 plaintes ont été reçues et traitées par le CEP, soit 15 de plus qu'en 2008-2009.

2.4.2 Production de rapports et communication au public

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques et des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds approuvés par le Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, la déperdition d'effectifs scolaires, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Recueil de statistiques

En 2009-2010, le Conseil a publié la septième édition du Recueil de statistiques annuel sur cédérom. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques est publié au même moment que le Rapport annuel. Le Recueil de statistiques, le Rapport annuel et d'autres rapports sont diffusés en français et en anglais sur le site Web du Conseil, dont voici l'adresse : www.copse.mb.ca.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a fait partie de l'équipe du développement durable des ministères de l'Éducation du Manitoba, dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'Éducation, et intégrés aux pratiques courantes. Le personnel du Conseil a également collaboré avec le Groupe de travail sur l'éducation pour le développement durable du Manitoba (GTEDDM), qui rassemble les représentants des ministères de l'Éducation ainsi que des autres organisations gouvernementales, commerciales et communautaires afin de déterminer les buts, les priorités et les activités envisagés dans le domaine de l'éducation pour le développement durable (EDD) au Manitoba.

Rapport concernant les divulgations

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en 2006 et prévoit la production obligatoire d'un rapport annuel. En 2009-2010, le CEP n'a reçu aucune divulgation en vertu de la *Loi*, ce qui était également le cas en 2008-2009.

Demandes d'accès à l'information

En 2009-2010, Le CEP a traité deux demandes d'accès à l'information soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*, comparé à trois demandes en 2008-2009.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2010
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de la communication de l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est chargé de la surveillance du rendement de la direction en matière de communication de l'information financière. Les états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Manitoba, dont l'opinion est exprimée dans le présent rapport.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer de fournir une information fiable et exacte.

**« L'original signé par
Carlos Matias »**

Carlos Matias, CGA
Chef (par intérim) de la direction financière

**« L'original signé par
Sid Rogers »**

Sid Rogers
Secrétaire

Le 02 juillet 2010
Winnipeg (Manitoba)

Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2010, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**« L'original signé par le
Bureau du vérificateur général »**

Le 02 juillet 2010
Winnipeg (Manitoba)

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs à court terme :		
Liquidités	633 473	264 343
Comptes débiteurs – Province du Manitoba	2 009 348	1 265 915
Dépenses payées d'avance	63 500	
	<u>2 706 321</u>	<u>1 530 258</u>
Créance à long terme – Province du Manitoba (note 4)	1 235 663	1 169 701
Actifs immobilisés (note 6)	46 278	34 389
Total des actifs	<u>3 988 262</u>	<u>2 734 348</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	143 727	106 638
Subventions payables	2 293 629	1 165 000
	<u>2 437 356</u>	<u>1 271 638</u>
Passif à long terme :		
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (note 7)	131 662	118 375
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (note 8)	1 131 522	1 065 560
	<u>1 263 184</u>	<u>1 183 935</u>
Total des passif	<u>3 700 540</u>	<u>2 455 573</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	46 278	34 389
Actifs nets (sans restriction)	241 444	244 386
	<u>287 722</u>	<u>278 775</u>
	<u>3 988 262</u>	<u>2 734 348</u>
Obligations contractuelles (note 9)		
Approuvé au nom du Conseil		
_____ « Signé par Sid Rogers »		
_____ « Signé par James Allum »		

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Recettes :		
Subventions de la Province du Manitoba :		
Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation	542 361 777	507 480 744
Autres	1 424 700	1 541 900
Intérêts	-	16 375
	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	543 786 477	509 039 019
	<hr/>	<hr/>
Dépenses :		
Subventions de fonctionnement	480 129 901	434 592 584
Programmes de soutien	1 556 380	1 473 765
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	32 930 947	31 277 827
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	895 613	1 110 800
Subventions, équipement et rénovations	6 733 600	7 986 600
Subventions pour immobilisations importantes	5 174 588	5 084 000
Subventions – programme ACCÈS	9 077 400	8 582 800
Subventions – remise sur les frais de scolarité	-	12 975 991
Accords de formation interprovinciaux	4 943 741	4 501 451
Dépenses administratives et autres dépenses (liste 1)	2 335 360	1 434 651
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	543 777 530	509 020 469
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses	8 947	18 550
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010			2009
	Investisse- ment en actifs immobilisés	Actifs nets (sans restriction)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	34 389	244 386	278 775	260 225
Excédent des recettes sur les dépenses	-	8 947	8 947	18 550
Virement interfonds	45 286	(45 286)	-	-
Acquisitions d'actifs immobilisés				
Amortissement	(33 397)	33 397	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>46 278</u>	<u>241 444</u>	<u>287 722</u>	<u>278 775</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de l'encoisse pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Liquidités provenant (utilisées pour) des activités d'exploitation :		
Excédent des recettes sur les dépenses	8 947	18 550
Amortissement	<u>33 397</u>	<u>10 113</u>
	42 344	28 663
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) des dépenses payées d'avance	(63 500)	-
(Augmentation) des comptes débiteurs	(743 433)	(519 807)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	37 089	(121 823)
Augmentation des subventions payables	<u>1 128 629</u>	<u>550 092</u>
	401 129	(62 875)
Liquidités provenant (utilisées pour) des activités de financement :		
(Augmentation) diminution des créances à long terme – Province du Manitoba	(65 962)	73 233
Augmentation de la provision pour les indemnités de cessation d'emploi	13 287	11 836
Augmentation (diminution) de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés	<u>65 962</u>	<u>(73 233)</u>
	13 287	11 836
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement :		
Actifs immobilisés	<u>(45 286)</u>	<u>(20 035)</u>
(Diminution) Augmentation des liquidités pour l'exercice	369 130	(71 074)
Liquidités au début de l'exercice	<u>264 343</u>	<u>335 417</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>633 473</u></u>	<u><u>264 343</u></u>

Information financière supplémentaire

	2010	2009
Intérêts perçus	-	16 375 \$

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**Liste des dépenses administratives et des autres dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	2010	2009
	\$	\$
Amortissement	33 397	10 113
Automobile et déplacements	39 268	56 161
Examen des immobilisations	-	66 204
Commission sur les frais de scolarité	-	62 900
Stratégie sur les données de communication	-	71 962
Exploitation et location d'ordinateurs	44 475	43 568
Cours et cotisations d'affiliation	21 122	12 076
Mobilier et équipement	-	3 981
Sondage auprès des diplômés	100 000	-
Programmes d'insertion au marché de l'emploi	676 543	-
Réunions du Conseil	4 783	4 273
Subventions diverses	4 300	4 700
Location du bureau	62 524	53 731
Poste et téléphone	12 991	14 594
Imprimerie et papeterie	30 859	21 049
Honoraires professionnels	111 851	33 371
Rémunération des membres du Conseil	42 916	41 132
Salaires et avantages sociaux des employés	1 021 383	851 155
Abonnements et livres	3 003	1 498
Dépenses accessoires	125 945	82 183
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses administratives et des autres dépenses	2 335 360	1 434 651
	<hr/>	<hr/>

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

Aux termes de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Fonds des subventions aux universités continue d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. L'ensemble de l'actif et du passif de la Commission des subventions aux universités a été transféré au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout un financement aux universités et aux collèges communautaires à partir des fonds qu'il reçoit de la province du Manitoba. Ce financement est destiné aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé de l'Initiative d'expansion des collèges.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus en utilisant les nouvelles conventions comptables émises pour les organismes sans but lucratif.

B. Paiements de subvention

Les subventions de fonctionnement, pour les programmes de soutien, pour l'Initiative d'expansion des collèges, la remise sur les frais de scolarité, le programme ACCÈS et les initiatives stratégiques représentent des paiements versés aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes reposant sur des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse des subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixées.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et aux collèges communautaires manitobains en fonction des besoins de trésorerie de ces institutions.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la province du Manitoba.

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances est fondé sur la meilleure estimation du Conseil. Le passif ayant trait aux indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont comptabilisés l'année où ils sont subis ou réalisés.

E. Quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* du Manitoba. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur une évaluation actuarielle utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des employés. Les pertes ou les gains actuariels sont comptabilisés l'année où ils sont subis ou réalisés.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers doivent être initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation subséquente est établie selon le classement initial de chaque actif et passif. Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : a) détenus à des fins de transaction; b) prêts et créances c) détenus jusqu'à leur échéance; d) disponibles à la vente; ou e) autres passifs financiers. Les actifs et les passifs financiers sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes dans le revenu (la perte) net(te). Les instruments financiers qui sont

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

classés dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à leur échéance; prêts et créances; et autres passifs financiers, sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers qui sont classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation directe dans les actifs nets des pertes et des gains non réalisés.

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les créances à long terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et les subventions payables. Le Conseil a désigné les liquidités comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, les comptes débiteurs et les créances à long terme comme des prêts et des créances, les comptes à payer, les charges à payer et les subventions à payer comme autres passifs.

3. Changement dans les conventions comptables

Le Conseil a adopté les modifications apportées à la norme 4400 du Manuel de l'ICCA dont la première conséquence porte sur le champ d'application du chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*. L'adoption de cette modification s'est traduite par la communication de données additionnelles dans l'état de l'évolution de la situation financière sous forme d'information financière supplémentaire.

4. Créance à long terme – Province du Manitoba

La créance à long terme de la Province du Manitoba représente les valeurs recouvrables suivantes.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Indemnités de cessation d'emploi	104 141	104 141
Retraite	<u>1 131 522</u>	<u>1 065 560</u>
	<u>1 235 663</u>	<u>1 169 701</u>

Le calcul de la somme inscrite à titre de créances de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant de la paie liée à la cessation d'emploi est entièrement financé. La part d'intérêts liée à la créance est reflétée dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes, qui comprend une part d'intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 131 522 \$ (2009 – 1 065 560 \$) et a inscrit des recettes (dépenses) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 équivalentes à ses dépenses de 122 816 \$ (2009 – 16 474 \$) pour les prestations de retraite. La Province effectuera des paiements sur la créance lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler les obligations en matière de prestations de retraite.

**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

5. Instruments financiers

Informations à fournir et présentation des instruments financiers

Le Conseil continue d'appliquer le chapitre 3861 : *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* au lieu des chapitres 3862 et 3863.

Juste valeur

Les justes valeurs des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leurs échéances à court terme. La juste valeur de cette créance à long terme se rapproche de sa valeur comptable, étant donné que la croissance annuelle des intérêts est financée.

Gestion des risques

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Conseil est très peu exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à court terme de ses liquidités et de ses comptes débiteurs. La plus grande partie du solde de la créance à long terme n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt parce qu'elle provient de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés.

Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il n'a aucun instrument financier libellé en devises.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque auquel le Conseil est éventuellement exposé dans le cas où une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable à ses liquidités, à ses comptes débiteurs et à sa créance à long terme. Le risque de crédit inhérent aux liquidités est faible étant donné que la contrepartie est une institution de grande qualité en matière de crédit. Le risque de crédit inhérent aux comptes débiteurs et à la créance à long terme est considéré comme faible étant donné que la contrepartie est la Province du Manitoba.

Le montant reporté des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui était au 31 mars :

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Montant reporté	
	2010 \$	2009 \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction :		
Liquidités	633 473	264 343
Prêts et créances :		
Comptes débiteurs	2 009 348	1 265 915
Créance à long terme – Province du Manitoba	1 235 663	1 169 701
	3 878 484	2 699 959

6. Actifs immobilisés

	2010		
	Coût \$	Amort. cum. \$	Valeur compt. nette \$
Mobilier	64 482	49 165	15 317
Améliorations locatives	30 950	1 548	29 402
Matériel de bureau	10 685	10 198	487
Matériel informatique	25 422	24 350	1 072
	131 539	85 261	46 278
	2009		
	Coût \$	Amort. cum. \$	Valeur compt. nette \$
Mobilier	60 157	56 287	3 870
Améliorations locatives	42 760	17 539	25 221
Logiciels	5 590	3 494	2 096
Matériel de bureau	10 685	10 057	628
Matériel informatique	25 422	22 848	2 574
	144 614	110 225	34 389

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

7. Indemnités de cessation d'emploi

Provision pour indemnités de cessation d'emploi

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	118 375	106,539
Prestations accumulées	5 001	4,378
Intérêt couru sur les obligations	8 286	7,458
Prestations versées	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>131 662</u></u>	<u><u>118 375</u></u>

Indemnités de cessation d'emploi

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Coûts des services actuels	5 001	4 378
Coûts des intérêts	<u>8 286</u>	<u>7 458</u>
Total	<u><u>13 287</u></u>	<u><u>11 836</u></u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2005 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 6,5 %, un taux d'inflation de 2,5 % et une augmentation du taux de rémunération de 3,25 %. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2010 selon une formule fournie par l'actuaire.

8. Prestations de retraite

Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 065 560	1 138 793
(Gain) actuariel	-	(128 733)
Prestations accumulées	47 371	41 069
Intérêt couru sur les obligations	75 445	71 190
Prestations versées	<u>(56 854)</u>	<u>(56 759)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>1,131,522</u></u>	<u><u>1,065,560</u></u>

Dépenses nettes – prestations de retraite (recouvrement)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Coûts du service actuel, nets des cotisations des employés	47 371	41 069
Coûts des intérêts	75 445	71 190
Amortissement du gain actuariel	<u>-</u>	<u>(128 733)</u>

Dépenses nettes – prestations de retraite (recouvrement) 122 816 (16 474)

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Une évaluation actuarielle des obligations en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2007 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 6,5 %, un taux d'inflation de 2,5 %, une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2010 selon une formule fournie par l'actuaire.

9. Obligations contractuelles

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé le versement de 1 025 200 \$ pour les exercices allant de 2010-2011 à 2013-2014 pour divers programmes nouveaux et pour la réorganisation du système.

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne créés par la Province du Manitoba. Il traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

11. Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Conseil est composé des actifs nets, dont les actifs nets (sans restrictions) et les investissements en actifs immobilisés. Le Conseil gère son capital au moyen d'un budget de fonctionnement approuvé. Il a réussi à équilibrer son budget en limitant les dépenses de façon à ne pas dépasser les montants financés. Il n'est soumis à aucune exigence extérieure en ce qui concerne son capital.

L'État de l'évolution de l'actif net du Conseil énonce les soldes des actifs nets (sans restrictions) et les investissements en actifs immobilisés au début et à la fin de l'année. La stratégie de gestion du capital n'a pas changé en cours d'année.

12. Dépendance économique

Le Conseil dépend économiquement du financement qu'il reçoit de la Province du Manitoba.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	276 915 100	254 980 400
Université de Winnipeg	47 651 800	43 384 000
Université de Brandon	30 267 500	27 808 200
Collège universitaire du Nord	21 764 000	18 718 300
Collège universitaire de Saint-Boniface	11 851 000	8 994 000
Canadian Mennonite University	3 551 000	3 398 200
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William and Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	<u>393 841 100</u>	<u>359 123 800</u>
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	263 401	271 984
Université de Winnipeg	40 100	40 100
Université de Brandon	216 600	216 600
	<u>520 101</u>	<u>528 684</u>
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 233 000	1 230 300
Handicapés visuels	203 380	123 465
Churchill Northern Studies Centre	120 000	120 000
	<u>1 556 380</u>	<u>1 473 765</u>
Total des subventions de fonctionnement – Universités		
Université du Manitoba	277 178 501	255 252 384
Université de Winnipeg	47 691 900	43 424 100
Université de Brandon	30 484 100	28 024 800
Collège universitaire du Nord	21 764 000	18 718 300
Collège universitaire de Saint-Boniface	11 851 000	8 994 000
Canadian Mennonite University	3 551 000	3 398 200
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William and Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	1 556 380	1 473 765
	<u>395 917 581</u>	<u>361 126 249</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire du Nord	428 800	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	4 428 800	4 428 800
b) Grands projets d'immobilisations		
Université du Manitoba	3 033 467	1 919 200
Université de Winnipeg	995 526	1 015 000
Université de Brandon	441 533	940 800
Collège universitaire du Nord	530 000	-
Canadian Mennonite University	174 062	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>-</u>	<u>1 209 000</u>
	5 174 588	5 084 000
 Total des subventions d'immobilisations		
Université du Manitoba	6 053 467	4 939 200
Université de Winnipeg	1 545 526	1 565 000
Université de Brandon	771 533	1 270 800
Collège universitaire du Nord	958 800	428 800
Canadian Mennonite University	174 062	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>100 000</u>	<u>1 309 000</u>
	9 603 388	9 512 800
 3. Initiatives stratégiques – universités		
Université du Manitoba	337 900	378 200
Université de Winnipeg	127 613	137 600
Université de Brandon	-	33 500
Collège universitaire du Nord	131 100	145 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>136 000</u>	<u>146 700</u>
	732 613	841 000
 4. Subventions – programme ACCÈS		
Université du Manitoba	3 836 100	3 540 900
Université de Winnipeg	1 341 400	1 310 300
Université de Brandon	1 839 900	1 880 100
Collège universitaire du Nord	<u>1 112 200</u>	<u>944 600</u>
	8 129 600	7 675 900
 5. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	-	7 944 733
Université de Winnipeg	-	2 197 791
Université de Brandon	-	852 406
Collège universitaire du Nord	-	141 428
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>-</u>	<u>200 427</u>
	<u>-</u>	<u>11 336 785</u>
 Total des subventions aux universités	<u><u>414 383 182</u></u>	<u><u>390 492 734</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	18 795 000	16 821 200
Red River College	64 234 700	55 505 000
École technique et professionnelle	2 174 000	2 048 900
Winnipeg Technical College	<u>565 000</u>	<u>565 000</u>
	85 768 700	74 940 100
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	1 086 200	839 200
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>2 718 600</u>
	2 304 800	3 557 800
Total des subventions d'immobilisations		
Assiniboine Community College	1 086 200	839 200
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>2 718 600</u>
	2 304 800	3 557 800
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	5 116 690	4 832 690
Collège universitaire du Nord	4 157 300	3 654 500
Red River College	22 324 627	21 468 092
École technique et professionnelle	1 096 700	1 054 700
Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel	<u>235 630</u>	<u>267 845</u>
	32 930 947	31 277 827
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	118 000	184 800
Red River College	<u>45 000</u>	<u>85 000</u>
	163 000	269 800
5. Subventions – programme ACCÈS		
Red River College	<u>947 800</u>	<u>906 900</u>
	947 800	906 900
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	-	273 943
Red River College	-	1 318 845
École technique et professionnelle	<u>-</u>	<u>46 418</u>
	-	1 639 206
Total des subventions aux collèges	<u><u>122 115 247</u></u>	<u><u>112 591 633</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Subventions - Programmes ACCÈS		
Université du Manitoba		
Programme ACCÈS à l'éducation de l'Université du Manitoba		
- Nord et Sud	\$ 312 200	\$ 298 700
Programme spécial d'études pré-médicales	490 400	469 200
Programme de formation professionnelle en soins de santé	130 000	124 400
Baccalauréat en travail social pour le Nord	940 800	900 200
Winnipeg Education Centre – Social Work Program	1 097 800	1 050 400
Programme ACCÈS aux études de génie	447 100	427 800
Soins infirmiers	417 700	269 800
Fonds d'emprunt d'urgence	100	400
	<u>3 836 100</u>	<u>3 540 900</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés de soutien aux étudiants	195 500	187 100
Winnipeg Education Centre	645 500	644 400
Programme de formation des enseignants autochtones	500 400	478 800
Fonds d'emprunt d'urgence	-	-
	<u>1 341 400</u>	<u>1 310 300</u>
Université de Brandon		
Programme de formation en éducation – résidents du Nord	1 839 900	1 880 100
Fonds d'emprunt d'urgence ACCÈS	-	-
	<u>1 839 900</u>	<u>1 880 100</u>
Collège universitaire du Nord		
Accès à l'éducation	125 000	-
Programme ACCÈS -- The Pas	366 500	350 700
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	620 700	593 900
	<u>1 112 200</u>	<u>944 600</u>
Total des subventions aux universités – programmes ACCÈS	<u>8 129 600</u>	<u>7 675 900</u>
Red River College		
Programme ACCÈS au collège communautaire		
- Nord et Sud	424 400	406 100
Programme de sciences infirmières pour le Sud	523 400	500 800
	<u>947 800</u>	<u>906 900</u>
Total des subventions du programme ACCÈS	<u>9 077 400</u>	<u>8 582 800</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Université de la Saskatchewan Médecine vétérinaire	4 717 160	4 321 566
Université de Waterloo Optométrie	89 235	88 878
Southern Alberta Institute of Technology Médecine nucléaire	<u>137 346</u>	<u>91 007</u>
Total – Accords de formation interprovinciaux	<u><u>4 943 741</u></u>	<u><u>4 501 451</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2009 à mars 2010 :

James Allum, Ph. D. (président)	Winnipeg
Maureen Brown (vice-présidente)	The Pas
Howard Almdal, M. A.	Winnipeg
Carolyn Frost, LL. B.	Winnipeg
Pandelis Halamandaris, Ph. D.	Brandon
Darlene Hendler, M. Serv. Soc.	Winnipeg
Tayeb Meridji, M. Sc.	Winnipeg
Carol Phillips	Winnipeg
Felix Walker	Nelson House
Trish Ward, M. Éd.	Winnipeg
Ross Wedlake, B. Éd.	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Sid Rogers	Secrétaire du Conseil
Ray Karasevich, MPA	Directeur, Relations auprès des établissements (en prêt de service d'août 2009 à mars 2010)
Rick Rennie, Ph. D.	Responsable, Initiatives stratégiques
Dan Smith, Ph. D.	Responsable, Élaboration et analyse des politiques
Margaret McDonald, CGA	Chef de la direction financière
Kim Browning, M. Sc., M. Éd.	Analyste principale des politiques
Kitty Leong	Statisticienne
Carlos Matias, B. Comm. (spécialisé), CGA	Analyste des programmes
Josh Watt, MPA, M. Éd. (candidat)	Analyste principal des programmes
Charissa McIntosh, M.A.	Analyste des programmes (jusqu'en mai 2009)
Melissa Weavers, B. Écon. dom.	Analyste des programmes (à compter de septembre 2009)
Christine Laroche	Commis-comptable
Patricia Ferris	Secrétaire administrative
Janie Trudel	Adjointe administrative (à compter de juillet 2009)

Annexe A

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) est en vigueur depuis avril 2007. Elle indique clairement aux employés la façon de divulguer des sujets de préoccupation relativement à des questions importantes et graves (actes répréhensibles) dans l'administration publique du Manitoba et elle renforce les mesures de protection contre les représailles. La Loi s'appuie sur les protections déjà en place en vertu d'autres lois ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les méthodes utilisés dans l'administration publique du Manitoba dans le cadre de conventions collectives.

Aux termes de la Loi, on entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; une action ou une omission qui met en danger la sécurité ou la santé des personnes ou l'environnement; les cas graves de mauvaise gestion; ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour but de traiter les questions opérationnelles ou administratives courantes.

Conformément à la Loi, une divulgation est considérée comme telle si elle est faite de bonne foi par un employé qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il possède des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, que la situation constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si une mesure doit être prise aux termes de la Loi et elles doivent être incluses dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la Loi.

Vous trouverez ci-dessus un résumé des divulgations reçues par le Conseil d'enseignement postsecondaire pour l'exercice 2009-2010 :

Renseignements exigés (selon l'article 18 de la Loi)	Exercice 2009-2010
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a).</i>	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18(2)b).</i>	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 19(2)c).</i>	Néant

Annexe B

Rapport du rendement – Conseil de l’enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement, pour le ministère et pour l’exercice 2009-2010. Tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement qui s’ajoute aux données des résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour d’autres renseignements concernant le rapport du rendement et le gouvernement du Manitoba, veuillez consulter : www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.

Nous accordons beaucoup d’importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez envoyer vos commentaires ou vos questions à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
1. L’accessibilité à l’enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et aux collèges du Manitoba	Le nombre d’inscriptions aux universités et aux collèges est un indicateur clé de l’accessibilité à l’enseignement postsecondaire. L’accessibilité à l’enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail, car elle donne de meilleures possibilités	Données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges Inscriptions aux universités 1999-2000¹ Temps plein 22 410 Temps partiel <u>8 255</u> Total 30 665	Inscriptions aux universités (2009-2010) et aux collèges (2008-2009) du Manitoba Inscriptions aux universités 2009-2010¹ Temps plein 30 931 Temps partiel <u>10 199</u> Total 41 152	Augmentation Total des inscriptions aux universités – De 1999-2000 à 2009-2010, les inscriptions à l’université à temps plein et à temps partiel d’étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 34,2 % au Manitoba. Inscriptions aux universités (premier, deuxième et troisième cycles) – De 1999-2000 à 2009-2010, les universités du Manitoba ont enregistré	Environ 3 706 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes ACCÈS du Manitoba de 1999-2000 à 2009-2010, soit, en moyenne, 337 nouveaux étudiants par année. Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions et les autres indicateurs de rendement, n’hésitez pas à communiquer avec le Conseil de

¹ Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	de carrière, et elle est aussi liée à l'amélioration des conditions de santé et du bien-être.	Inscriptions aux collèges en 1999-2000² Temps plein 10 452 Temps partiel <u>597</u> Total 11 049	Inscriptions aux collèges en 2008-2009³ Temps plein 14 339 Temps partiel <u>1 869</u> Total 16 208	une augmentation de 34,4 % des inscriptions au premier cycle et une augmentation de 32,3 % des inscriptions aux deuxième et troisième cycles. Inscriptions aux collèges – De 1999-2000 à 2008-2009, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 46,7 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage.	l'enseignement postsecondaire ou à consulter le Recueil de statistiques sur notre site à http://www.copse.mb.ca/fr/publications/index.html De 1999-2000 à 2008-2009, les inscriptions d'étudiants autochtones dans les collèges ont augmenté de 50 %. On continue de faire de nouveaux investissements dans les programmes d'intervention précoce destinés à améliorer le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et à améliorer l'accès aux études postsecondaires ainsi que le taux de rétention des effectifs au niveau postsecondaire parmi les étudiants

² Comprend les programmes ordinaires et l'apprentissage. Ne comprend pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance ni les accords de formation.

³ Le nombre d'inscriptions aux collèges en 2009-2010 n'est pas encore disponible en raison de l'arrivée de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire (de juillet à juin).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					défavorisés, sous-représentés (notamment les Autochtones) et à faible revenu. À ces fins, le Fonds des perspectives d'avenir a prévu le versement d'un million de dollars en 2008-2009 et le double, soit deux millions de dollars en 2009-2010.
2. Le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire par l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants	Le coût des études postsecondaires pour les étudiants est un indicateur clé du caractère abordable de l'enseignement postsecondaire.	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne⁴ pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 192 \$.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 2009-2010.</p> <p>En 2009-2010, la moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 2 962 \$.</p> <p>En 2009-2010, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au</p>	<p>Augmentation</p> <p>Après avoir réduit les frais de scolarité de l'ordre de 10 % dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics et après les avoir maintenus à ce même niveau jusqu'en 2009-2010, le gouvernement les a légèrement augmentés.</p>	<p>Le 22 avril 2009, à la suite de la diffusion du Rapport de la Commission Levin, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, comprenant une augmentation des frais accessoires et une augmentation de 100 \$ des frais de scolarité des collèges pour l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première augmentation des frais de scolarité depuis la réduction de 10 % et le gel qui avait été instauré</p>

⁴ La moyenne pondérée tient compte du dernier nombre d'inscriptions aux universités et des frais de scolarité des étudiants universitaires en arts et en sciences.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		niveau collégial était de 1 435 \$.	niveau collégial était de 1 392 \$.		<p>en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à accroître la participation aux études postsecondaires.</p> <p>En mars 2010, le gouvernement a annoncé que pour l'année 2010-2011, l'augmentation des frais de scolarité serait limitée à 5 % dans les universités et à 150 \$ dans les collèges.</p> <p>Au Manitoba, les frais de scolarité des universités sont au troisième rang, parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve (source : Statistique Canada). Ceux des collèges sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep.</p> <p>Dans le budget de 2010, le gouvernement a annoncé qu'il ajustera le remboursement de</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<p>l'impôt sur le revenu équivalant à 60 % des frais de scolarité pour les diplômés d'établissements postsecondaires reconnus qui habitent et paient des impôts au Manitoba. Cela permettra aux étudiants des collèges et des universités d'avoir plus rapidement accès à une partie de ce remboursement pendant qu'ils sont encore aux études.</p> <p>Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur le remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, annoncé pour la première fois en automne 2006, à l'adresse suivante : http://www.gov.mb.ca/tuiti/onrebate/</p> <p>En 2008-2009, 33,7 millions de dollars ont été mis à la</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<p>disposition des étudiants sous forme d'aide non remboursable.</p> <p>En 2006-2007, le budget du Programme de bourses du Manitoba a augmenté de 1,4 million de dollars pour passer à 8,2 millions de dollars. Lancé en 2000-2001, le Programme, qui disposait alors d'un budget de 5,9 millions de dollars, a permis de maintenir l'endettement étudiant à un niveau gérable.</p> <p>Le Programme de bourses du Manitoba est géré conjointement avec celui des Bourses d'études canadiennes du millénaire. À partir de 2009-2010, les bourses d'études canadiennes seront remplacées par le Programme canadien de subventions aux étudiants. Grâce au cumul de ces bourses, le Manitoba reste au deuxième rang des provinces canadiennes</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					où l'endettement étudiant est le plus faible. Seul le Québec a un endettement étudiant plus faible. (On peut trouver plus de renseignements sur les prêts et bourses dans le rapport annuel 2009-2010 – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, et dans le rapport annuel 2008-2009 de l'Aide aux étudiants du Manitoba).
3. La réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les établissements	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités. Les recherches montrent que l'enseignement postsecondaire est déterminant par	Grades, diplômes et certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 1999. Diplômés des universités en 1999 Baccalauréat 4 460 Maîtrise 578 Doctorat 67 Médecine et dentisterie 121 Certificats/diplômes 215 Total 5 441	Grades, diplômes et certificats délivrés par les universités et les collèges du Manitoba en 2009. Diplômés des universités en 2009 (chiffres préliminaires) Baccalauréat 5 721 Maîtrise 710 Doctorat 117 Médecine et dentisterie 152 Certificats/diplômes 334 Total 7 034	Augmentation De 1999 à 2009, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 29,3 %	En 2009, 85,8 % des diplômés des programmes ACCÈS du Manitoba avaient trouvé du travail ou poursuivaient leurs études. En outre, 84 % des diplômés ayant trouvé un emploi travaillaient dans un domaine lié à leur domaine d'études. Sur le plan national, les taux d'emploi des diplômés des programmes ACCÈS

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)												
	rapport à la participation et à la réussite dans l'économie du savoir.	<p>Diplômés des collèges en 1999</p> <table border="0"> <tr> <td>Diplômes</td> <td>1 279</td> </tr> <tr> <td>Certificats</td> <td><u>1 578</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2 857</td> </tr> </table> <p>Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année du calendrier où le diplôme a été obtenu</p>	Diplômes	1 279	Certificats	<u>1 578</u>	Total	2 857	<p>Diplômés des collèges en 2009</p> <table border="0"> <tr> <td>Diplômes</td> <td>1 720</td> </tr> <tr> <td>Certificats</td> <td><u>2 418</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>4 138</td> </tr> </table>	Diplômes	1 720	Certificats	<u>2 418</u>	Total	4 138	De 1999 à 2009, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 44,8 %	demeurent impressionnants. Par exemple, au Canada, sur 150 ingénieurs autochtones, environ un tiers sont des diplômés du programme ACCÈS aux études de génie de l'Université du Manitoba.
Diplômes	1 279																
Certificats	<u>1 578</u>																
Total	2 857																
Diplômes	1 720																
Certificats	<u>2 418</u>																
Total	4 138																
<p>4. La capacité des établissements d'enseignement postsecondaire d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de fonctionnement • Subventions d'immobilisations 	<p>Il est important d'évaluer le niveau d'investissement dans les universités et collèges.</p> <p>Les subventions de fonctionnement et les subventions d'immobilisations accordées aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit durant l'exercice visé.</p>	<p>Subventions de fonctionnement et subventions d'immobilisations accordées aux universités et collèges en 1999-2000.</p> <p>Les subventions de fonctionnement des universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215 millions de dollars</p>	<p>Subventions de fonctionnement et subventions d'immobilisations accordées aux universités et collèges en 2009-2010.</p> <p>Les subventions de fonctionnement versées aux universités [à l'exception du Collège universitaire du Nord (CUN)] en 2009-2010 étaient de 363,9 millions de dollars</p>	<p>Augmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de fonctionnement <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du CUN) ont augmenté de 141,6 millions de dollars, soit une hausse de 65,9 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des</p>	En 2009-2010, le CEP et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation ont collaboré pour lancer une nouvelle initiative incluant notamment la mise en œuvre, de quatre programmes pilotes de formation-relais à l'intention des professionnels formés à l'étranger. L'une des principales composantes de l'initiative concerne l'évaluation de l'élaboration, du fonctionnement et des												

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		<p>Les collèges publics du Manitoba (y compris le CUN) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 à titre de subventions de fonctionnement.</p> <p>En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisations</p>	<p>Les subventions de fonctionnement accordées aux collèges (y compris le CUN) ont atteint 100,9 millions de dollars en 2009-2010.</p> <p>Combiné au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 133,9 millions de dollars en 2009-2010.</p> <p>En 2009-2010, les subventions d'immobilisations accordées aux universités et aux collèges publics ont atteint 11,8 millions de</p>	<p>économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 73,0 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont augmenté de 36,3 millions de dollars, soit de 57,9 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 72,7 millions de dollars, ou de 115,8 %, depuis 1999-2000.</p> <p>• Fonds d'immobilisations Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé la somme de 605,9 millions de dollars pour les projets d'immobilisations des</p>	<p>résultats des programmes pilotes conçus pour encourager le renforcement des capacités des établissements postsecondaires du Manitoba, et permettre ainsi aux collèges et aux universités d'offrir des programmes-relais de grande qualité aux immigrants qualifiés.</p> <p>De 1999-2000 à 2009-2010, le financement du système postsecondaire – fonctionnement, immobilisations, IEC, subventions pour remise sur frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 72,9 %.</p> <p>En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour s'attaquer aux projets d'entretien les</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
			dollars	établissements d'enseignement postsecondaire. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a fourni 524,8 millions de dollars et Infrastructure et Transports Manitoba a fourni 81,1 millions de dollars.	plus urgents que les universités avaient reportés. Ce financement sera versé sur trois ans. En 2009-2010, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé un soutien financier dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) ⁵ . Les coûts des projets entrepris dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur le PIDS atteignent au total 200,7 millions de dollars. La contribution fédérale à ces projets s'élève au total à 71,1 millions de dollars, la contribution provinciale à 61,1 millions et les autres contributions à 68 millions. Le Programme vise à appuyer les projets qui renforcent la capacité des

⁵ Le Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) est un stimulant économique d'une durée de deux ans et d'une valeur de deux milliards de dollars, destiné à appuyer la modernisation de l'infrastructure dans les établissements postsecondaires du Canada. Il fait partie d'un nouvel investissement de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<p>établissements d'offrir une formation axée sur les connaissances et les compétences approfondies en finançant des projets différés d'entretien, de rénovation, de nouvelles constructions ainsi que de recherche et de développement dans les établissements postsecondaires.</p> <p>Exemples d'autres projets d'immobilisations qui ont bénéficié récemment de subventions du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège universitaire du Nord <p>Le gouvernement a annoncé le versement d'environ 82 millions de dollars pour la construction du nouveau campus de 84 000 pi² à Thompson, afin que le Collège dispose de locaux modernes d'éducation et de formation conçus selon les principes du</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					développement durable. Un versement de 17 millions de dollars pour les rénovations et l'agrandissement du campus à The Pas a déjà été annoncé.
<p>5. La place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui aux programmes des collèges et universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la province en approuvant le financement des programmes des collèges et universités, ce qui comprend :</p> <p>- L'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques. Elle favorise l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du</p>	<p>En 2000-2001, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires et 31 programmes collégiaux, soit un total de 52 programmes nouveaux ou élargis.</p>	<p>Programmes stratégiques, projets de réorganisation du système et programmes de l'Initiative d'expansion des collèges approuvés en 2009-2010.</p> <p>En 2009-2010, le Conseil a approuvé 24 programmes universitaires (y compris les programmes du CUN) et 14 programmes collégiaux.</p>	<p>Augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2009-2010, le Conseil a approuvé 177 programmes universitaires nouveaux ou élargis et 156 programmes collégiaux, soit au total 333 nouveaux programmes.</p>	<p>Programmes stratégiques</p> <p>Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire, notamment les programmes destinés aux élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises.</p> <p>Exemples de</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	Manitoba, et servir de compléments aux programmes existants.				<p>programmes financés en 2009-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bachelor of Arts (Creative Arts), 3 and 4-Yr Minors in Creative Writing [baccalauréat ès arts (arts de la création) de 3 et 4 ans avec mineure en création littéraire] - Bachelor of Science (Biology) [baccalauréat ès sciences (biologie)] - Masters of Psychiatric Nursing [maîtrise ès sciences en soins infirmiers psychiatriques] - Interdisciplinary Bachelor Degree in Disability Studies [baccalauréat interdisciplinaire en étude de la condition des personnes handicapées] - Master of Fine Arts [maîtrise en beaux-arts] - Master of Nursing [maîtrise en sciences infirmières] – Élargissement du programme - Ph.D. in Native Studies [doctorat en études

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	<p>- Les projets de réorganisation du système sont destinés à réorganiser certains aspects du système postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des</p>				<p>autochtones] - Joint Master of Arts in Peace and Conflict Studies [programme conjoint de maîtrise ès arts en études sur la paix et le règlement des conflits]</p> <p>Projets de réorganisation du système Exemples de projets financés en 2009-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de communication pour l'initiative de formation interprofessionnelle - Initiative <i>ActiveCampus</i> - Programmes de baccalauréat ès sciences - poste d'instructeur - M.Sc. en sciences biologiques, en technologie et en politique publique - Programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants (3^e année)

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
	<p>programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur une durée maximale de trois ans.</p> <p>- Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges favorisent le développement du système des collèges publics du Manitoba.</p>			<p>De 2000-2001 à 2009-2010, l'Initiative d'expansion des collèges a financé 94 initiatives et programmes nouveaux ou élargis. Depuis 2000-2001, 38,2 millions de dollars ont été affectés à l'expansion du réseau de collèges dans le cadre de cette Initiative.</p>	<p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges (CEI) concernent les secteurs suivants : hygiène, aérospatial, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques.</p> <p>Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a financés en 2009-2010 sont notamment les suivants :</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2009-2010 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance dans le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					<ul style="list-style-type: none"> - Instructional Release Time Re: Practical Nursing Conversion [congé d'un instructeur pour activités professionnelles relatives à la conversion du programme de formation d'infirmière auxiliaire] - Conversion of Nursing Programs to BN Accelerated Degree Program [conversion des programmes de soins infirmiers en programme de baccalauréat accéléré] - Bachelor of Technology in Construction Management [baccalauréat en technologie spécialisé en gestion de la construction] - Practical Nursing Diploma Program [programme de diplôme de formation d'infirmière auxiliaire]